

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
DE LA VILLE DE SAUMUR
2007-2009

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
PREAMBULE.....	4
I- PRESENTATION DU TERRITOIRE SAUMUROIS.....	5
I- PRESENTATION DU TERRITOIRE SAUMUROIS.....	5
1.1 UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE ET UN CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE MARQUES.	5
1.2 UN CONTEXTE SOCIO URBAIN TRES CONTRASTE.....	6
1.2.1 <i>Les atouts</i>	6
1.2.2 <i>Les faiblesses</i>	7
II- LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE SAUMUR	9
1.1 LES ENJEUX STRATEGIQUES	9
1.2 LES ENJEUX OPERATIONNELS	10
1.3 LES ACQUIS DU DROIT COMMUN ET DES POLITIQUES CONTRACTUELLES	11
1.4- LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE.....	12
1.5 ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	12
III- METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE.....	15
1.1 ANALYSE RETROSPECTIVE DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2000-2006.....	15
1.2 PARTICIPATION ET CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE	16
IV- LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES.....	18
1.1 METTRE EN MOUVEMENT LA JEUNESSE	18
1.1.1 <i>Constats</i>	18
1.1.2 <i>Orientations</i> :	18
1.2- VEILLER AUX SITUATIONS D'ISOLEMENT SOCIAL.....	19
1.2.1 <i>Constats</i> :	19
1.2.2 <i>Orientations</i> :	19
1.3 FAVORISER L'INTEGRATION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	19
1.3.1 <i>Constats</i> :	19
1.3.2 <i>Orientations</i> :	19
1.4 IMPLIQUER LES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DES INSTITUTIONS	20
1.4.1 <i>Constats</i>	20

1.4.2 Orientations :	20
V- OBJECTIFS THEMATIQUES	21
1.1- EDUCATION ET EGALITE DES CHANCES	21
1.1.1 Diagnostic	21
1.1.2 Enjeux.....	23
1.1.3 Objectifs 2007-2009	24
1.2- CITOYENNETE	25
1.2.1 Diagnostic	25
1.2.2 Enjeux.....	26
1.2.3 Objectifs 2007-2009	27
1.3- HABITAT	28
1.3.1 Diagnostic	28
1.3.2 Enjeux.....	30
1.3.3 Objectifs 2007-2009	31
1.4 ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	32
1.4.1 Diagnostic	32
1.4.2 Enjeux.....	34
1.4.3 Objectifs 2007-2009	34
1.5 SANTE	35
1.5.1 Diagnostic	35
1.5.2 Enjeux.....	36
1.5.3 Objectifs 2007-2009	37
1.6 PREVENTION DE LA DELINQUANCE	38
1.6.1 Diagnostic	38
1.6.2 Enjeux.....	40
1.6.3 Objectifs 2007-2009	41
VI- MODALITE DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	42
1.1- LE PILOTAGE	42
1.1.1 Une fonction politique de « mise en perspective »	42
1.1.2 Une fonction technique de « mise en lien ».....	43
1.1.3 Une fonction opérationnelle de « mise en œuvre »	45
1.2- LE SUIVI	45
1.2.1 Une fonction de « mise en regard » du diagnostic et de l'évaluation	45
1.2.2 Une fonction de « mise en débat » et d'échange entre les acteurs.....	46
1.3 LA CONSTRUCTION D'UNE DEMARCHE D'EVALUATION STRATEGIQUE	47
1.3.1 Constat	47
1.3.2 Propositions (groupe ressource/ groupe projet/ instance évaluation).....	47
ANNEXES	51

PREAMBULE

Le renouvellement de la Politique de la ville a suscité de manière générale une large réflexion sur le bien fondé et les modalités d'interventions de l'action publique en direction des quartiers prioritaires qu'elle représente.

Au delà de certaines limites mises en avant, notamment sa complexité de mise en œuvre ; l'intérêt et la nécessité de cette démarche partenariale, contractualisée et territorialisée a été soulignée.

D'une part pour avoir contribué à ce que les écarts entre les quartiers prioritaires et les territoires urbains ne s'aggravent davantage, d'autre part pour avoir impulsé une nouvelle forme d'action publique.

D'un point de vue local, l'enjeu de cette nouvelle contractualisation réside dans notre capacité à prolonger et conforter ce qui a permis d'améliorer les conditions de vie des habitants saumurois de ces quartiers, tant du point de vue individuel que collectif. C'est aussi réfléchir et mettre en œuvre de nouvelles interventions en mesure de répondre avec plus de pertinence encore à leurs besoins.

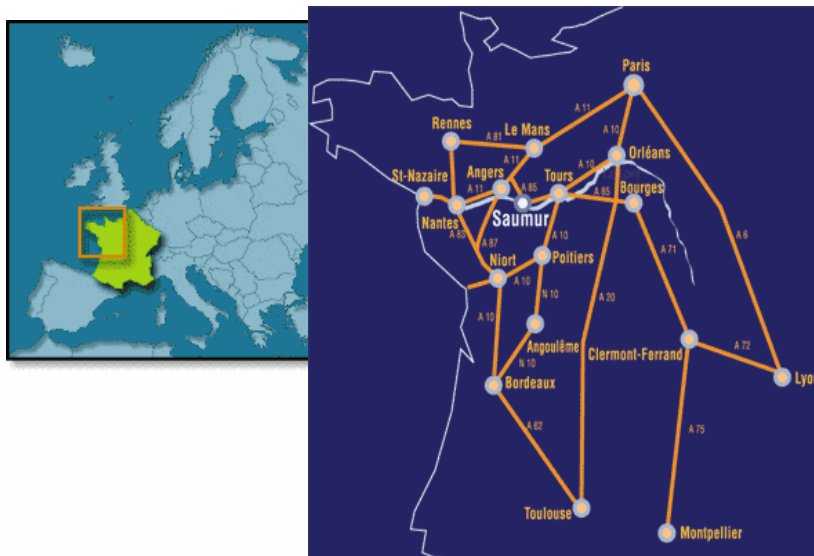
L'un des principaux facteurs de réussite sera notre détermination à mettre en œuvre ensemble ce nouveau contrat urbain de cohésion sociale, en référence à la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 et des différents textes législatifs ad hoc¹. En effet, il ne prendra sens que dans la mesure où il bénéficiera de l'engagement inconditionnel de l'ensemble des partenaires.

Complémentaire au projet de rénovation urbaine mis en œuvre sur la ville de Saumur, ce nouveau contrat représente un des outils majeurs pour développer une véritable politique de solidarité et de cohésion sociale dans une perspective d'évolution et de transformation de notre territoire au services des habitants.

¹ Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation et de cohésion sociale/ CIV du 9 mars 2006 : Pour une Politique Renouvelée/ Circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS/ Circulaire du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire CUCS ; contenu et calendrier.

1- PRESENTATION DU TERRITOIRE SAUMUROIS

1.1 UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE ET UN CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE MARQUES.



Saumur est située dans la Région des Pays de la Loire, à l'extrême Est du département du Maine et Loire.

A la frontière de quatre départements, le Maine et Loire, l'Indre et Loire, la Vienne et les Deux Sèvres, le territoire saumurois se trouve à l'intersection d'une voie de communication Nord/ Sud et de l'axe ligérien Est/Ouest. Au centre et à la limite des aires d'attraction de Tours et Angers, la Ville de Saumur compte 29 916 habitants (au dernier recensement en 1999 de l'INSEE). Située seulement à 50 kilomètres d'Angers et au cœur du pays saumurois qui regroupe 43 communes pour une population totale de 73172 habitants, Saumur est le seul pôle urbain de ce territoire à dominante rurale.

Dotée de voies de communications ferroviaires développées tout récemment (TGV Nantes/Lyon et Paris/Saumur en 1h45) et routières qui est en voie de développement (l'A 85 entre Saumur et Tours vient d'être affectée), le territoire saumurois, bien que souffrant d'une situation excentrée et enclavée, poursuit ses efforts de développement à l'échelle de l'intercommunalité. La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement (CASLD) fut la première créée en Maine et Loire. Elle est constituée aujourd'hui de 32 communes et représente 61 339 habitants.

La population de Saumur qui se caractérise par une population relativement jeune voit néanmoins sa démographie évoluer à la



baisse. On observe en effet une nette diminution de sa population depuis 1982. Malgré une certaine stabilisation entre 1990 et 1999 de -0,91%, le solde naturel (nombre de naissance par rapport au nombre de décès) est en baisse considérable.

1.2 UN CONTEXTE SOCIO URBAIN TRES CONTRASTE

1.2.1 Les atouts

La Ville de Saumur jouit d'une renommée favorable de par son château et son passé prestigieux, ses nombreux monuments classés au patrimoine mondial de l'humanité. Elle est identifiée comme la capitale de l'équitation grâce à la présence de l'Ecole Nationale d'Equitation, le Cadre Noir et l'Ecole d'Application de l'Armée Blindée de Cavalerie.

L'héritage historique et l'activité viticole de renom sont des atouts et ajoutent une plus value au territoire saumurois qui fait l'objet d'une attractivité touristique notoire (premier pôle touristique départemental).

La Ville de Saumur compte une population relativement jeune, notamment sur les quartiers prioritaires. : 34% de celle-ci réside sur le quartier ZUS du Chemin Vert et a moins de 25 ans. C'est une force potentielle pour le développement et le dynamisme économique, culturel et social de la ville. Par ailleurs, le pôle universitaire saumurois recense plus de 1000 étudiants sur la communauté

d'agglomération qui contribuent à l'animation urbaine et aux possibilités d'attractivité.

Les formations proposées (gestion du patrimoine, œnologie, écotourisme, guide interprète, tourisme dans le secteur viticole, développement et encadrement d'activités équestres...) sont directement liées aux activités économiques existantes sur le territoire saumurois et peut prévenir la fuite des jeunes tentés de poursuivre ailleurs leurs études en dehors de la communauté d'agglomération.

Cette décentralisation universitaire soutient le développement de l'emploi sur le bassin saumurois, et apporte une reconnaissance et l'attractivité de la Ville de Saumur.

La diversité et la variété des secteurs économiques (agriculture, élevage, tourisme, maraîchage...) concourent au développement économique du territoire. L'activité touristique, (le Parc Régional Loire-Anjou-Touraine conjugué au Pôle touristique international, de même que la classement de la Ville au titre du patrimoine de l'humanité par l'Unesco) apporte également sa pierre au dynamisme économique local.

Aussi, la création de la communauté d'agglomération a permis au bassin saumurois de se doter des compétences et moyens nécessaires à la mise en œuvre de projets structurants, au renforcement de son attractivité et à l'amélioration du cadre de vie.

En raison de l'enclavement du territoire et à l'offre d'emplois souvent extérieurs à la ville centre, la Communauté d'agglomération a développé les moyens de transport pour aider au développement de la mobilité de ses habitants.

La vitalité associative ainsi que la qualité des services culturels et sportifs représente également un atout pour la Ville et de son agglomération.

De tous ces potentiels, le territoire saumurois a su tirer certaines forces (ex : il fut une pionnière en matière de lutte contre l'illettrisme depuis les années 70-80), La Ville de Saumur positionne également son action tant dans le court que le long terme en s'inscrivant dans une démarche de « développement urbain durable ».

1.2.2 Les faiblesses

La Ville de Saumur se définit comme une ville de contrastes aux écarts frappants, où se croisent des caractéristiques sociologiques, socio-économiques et culturelles opposées. Le potentiel fiscal de la Ville est inférieur de près de 25% à la moyenne nationale, cet indicateur de précarité est d'autant plus frappant qu'à l'inverse, Saumur connaît le plus fort taux d'impôts sur la fortune du département. Malgré cela, le faible potentiel fiscal de la collectivité locale ne lui autorise dès lors qu'une marge de manœuvre extrêmement limitée tant sur le lien social que sur le développement économique.

La population de Saumur se distingue par une proportion importante de revenus sociaux modestes à laquelle s'ajoute une érosion démographique préoccupante, puisqu'en 30 ans, la Ville a perdu près de 3000 habitants. Les observations nationales, la répartition de la population et l'évolution par classe d'âge

démontrent un vieillissement. Le solde migratoire déficitaire dû au départ des populations hors du territoire et un solde naturel en évolution négative affaiblit le territoire en nombre d'habitants alors que le Maine et Loire a connu une évolution positive de sa population. Ce déclin démographique résulte de plusieurs facteurs : départ des jeunes diplômés vers les grands centres urbains, économie pas ou peu adaptée à la demande, absence d'une économie industrielle, coût élevé de l'immobilier pour des familles enclines à s'installer. Ces populations laissent place aux retraités qui n'offrent pas de renouvellement démographique, mais ouvrent des possibilités en termes d'activités d'aide à la personne, de services, ou encore de tourisme. L'ampleur de la précarité qui affecte les quartiers populaires de Saumur s'observe notamment dans la proportion importante des locataires pauvres hébergés dans le parc social de l'office HLM de Saumur Loire Habitat (37% de ses locataires disposent d'un revenu inférieur à 400 euros par mois). Cependant, les populations bénéficiaires du RMI montrent que la précarité ne concerne pas les seuls quartiers « sensibles » mais qu'elle tend à se diffuser sur l'ensemble du territoire communal. La proportion de personnes allocataires du RMI dépasse de très loin la réalité départementale (6% de bénéficiaires sur Saumur pour une moyenne de 2,6% à l'échelle départementale).

A l'échelle départementale, Saumur présente le taux le plus important de ménages dépendants des minima sociaux (12% pour une moyenne de 8,4% à l'échelle du département). La situation des femmes est la plus problématique : les femmes constituent 51,9% des demandeurs d'emploi dont 21% a moins de 25

ans. De même que les chômeurs de longue durée dont le nombre est le plus important des Pays de la Loire, 29, 8%.

Le chômage des jeunes est également une constante sur Saumur, en particulier celui des quartiers en ZUS. Sur la zone emploi de Saumur en juin 2005, le chômage des jeunes de moins de 25 ans représentait un taux de 21,2% dont la majorité étaient de jeunes femmes (55,2%).

Cependant, l'activité des jeunes de moins de 25 ans est à la fois la plus forte du département notamment en terme d'emploi précaire (saisons, maraîchage, poste peu qualifié...)

Conjugué au taux de chômage élevé, le niveau de formation et de qualification des demandeurs d'emploi reste faible.

Aujourd'hui encore, ces réalités de populations très éloignées de la scolarisation et de la formation professionnelle se répercutent sur les difficultés rencontrées par leurs enfants et petits enfants. Cette situation sociale très dégradée semble aussi aux dires des acteurs locaux avoir des répercussions et des conséquences sur la santé, le taux de suicide, les problèmes d'alcool, les échecs scolaires, voire même sur une certaine « apathie » voire « anomie » de la population.

La pauvreté économique et sociale et la pauvreté fiscale touchent principalement les quartiers définis par la géographie prioritaire. Cette conjonction handicape tout particulièrement les quartiers du Chemin Vert, la Croix Verte classés en ZUS et les Hauts Quartiers assimilés ZUS par dérogation et Millocheau. Ces quartiers concentrent des difficultés sociales qui se traduisent :

-par une souffrance non exprimée

-par un manque de diversité urbaine.

-par un enclavement, territorial et social qui freine les possibilités de circulation et d'échange avec le reste de la Ville.

Les fortes disparités architecturales et sociales caractérisent également la Ville de Saumur. Les grands ensembles, par la volumétrie de leurs immeubles, la moindre qualité de l'architecture et l'étendue disparate de espaces publics contrastent fortement avec un centre traditionnel et historique et des quartiers pavillonnaires. Cette différence dans l'espace urbain, visuelle et géographique, discrimine les quartiers d'habitat social et renforce la fracture urbaine et la coupure territoriale entre les différents secteurs de la Ville, ayant pour conséquence de concentrer la précarité et les situations de pauvreté sur quelques quartiers à dominante d'habitat social.

La Ville de Saumur est confrontée aux difficultés du « vivre ensemble » qui concerne et impacte en particulier les quartiers d'habitat social. L'image négative et génératrice d'exclusion tend à limiter l'impact des aménagements et des animations sont mis en œuvre pour favoriser en terme d'attractivité du logement et des quartiers prioritaires.

La rénovation de ces quartiers doit permettre de réduire ces écarts, en termes d'équilibre urbain, d'ouvrir et d'intégrer ces différents territoires à l'ensemble de la Ville.

II- LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE SAUMUR

1.1 LES ENJEUX STRATEGIQUES

L'objectif affirmé de la Politique de la ville de Saumur se définit par une double approche : penser le développement social et économique de la Ville dans sa globalité pour enrayer les dynamiques d'exclusion sociale des quartiers prioritaires.

La Politique de la ville de Saumur s'inscrit donc de manière forte, mais non exclusive, en cohérence avec le Projet de Rénovation Urbaine mise en œuvre sur son territoire, de même que dans le prolongement des acquis du Contrat de ville de la précédente contractualisation.

La redéfinition du zonage d'intervention dont ont été l'objet les quartiers prioritaires dans la perspective du nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale, a illustré cette double approche, caractérisée par l'articulation d'une politique municipale globale volontariste et d'une politique de l'ensemble des partenaires de l'action publique attachée à renforcer la cohésion sociale et urbaine sur le territoire saumurois.

Les objectifs de la circulaire du Ministre de l'emploi de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité du 24 mai 2006, sur l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, tels que :

- la réduction des écarts entre les territoires prioritaires et leur environnement
- la meilleure intégration de ces territoires dans la Ville
- l'amélioration de la vie quotidienne de leurs habitants

font sens au regard du territoire saumurois et ont été appropriés par l'ensemble des partenaires dans l'élaboration de ce nouveau projet territorial de cohésion sociale.

La démarche d'élaboration de ce nouveau contrat, arrêtée par le Comité de pilotage du Contrat de Ville et mise en œuvre par la MOUS accompagnée par un Cabinet externe², a d'une part, mobilisé tous les acteurs du Contrat de ville sur la préparation de ce contrat, d'autre part, permis d'identifier les enjeux et besoins du territoire saumurois en termes d'intervention dans les quartiers prioritaires.

On retiendra ainsi :

›Des enjeux généraux relatifs à la nécessité de progresser dans la mise en cohérence des politiques publiques par la mobilisation, l'interpellation et la redéfinition du droit commun ainsi que par la recherche d'une meilleure articulation des différentes échelles territoriales.

² La Coopérative Conseil AURES Reflex dont le siège est à Nantes

› Des enjeux spécifiques aux quartiers prioritaires, à court, moyen et long terme, qui concernent la poursuite et le confortement de la démarche de développement social, le renforcement des aménagements et des équipements publics, la formalisation d'une véritable démarche d'observation territoriale, ainsi que la promotion d'une culture de l'évaluation.

Par ailleurs, les partenaires locaux (Etat, CAF, Conseil Général du Maine et Loire, les bailleurs et la Ville)restent attachés au fait que le CUCS ne soit pas un contrat appuyé sur une simple logique de guichet, mais un contrat organisé autour d'une logique de projet. Saumur fait ainsi le pari du sens au détriment d'une démarche pragmatique sans visibilité.

1.2 LES ENJEUX OPERATIONNELS

Au delà d'une volonté fortement affirmée de rendre une meilleure lisibilité au projet global du CUCS notamment sur le volet social du PRU, la démarche saumuroise prend appui sur deux lignes directrices qui symbolisent l'esprit du contrat sur le registre de la cohésion sociale :

–« l'implication citoyenne » comme préoccupation majeure du projet faisant ainsi le pari qu'en rendant acteurs les publics concernés par le CUCS, on gagnera en efficacité grâce à une meilleure et plus juste appropriation de l'intervention publique.

–La « prévention sociale » comme préoccupation essentielle des acteurs locaux, visant plutôt à terme l'anticipation des situations problématiques que leur traitement curatif.

La notion d'anticipation du côté de l'action publique et de mobilisation du côté des publics accompagnera ainsi la dynamique générale du CUCS.

La démarche proposée sera particulièrement attentive sur le registre de l'action à ce que l'on se préoccupe :

–du côté de l'action publique à construire une veille locale qui soit à même de prévenir les situations pouvant mettre à mal la cohésion sociale tant par leur impact à l'échelle individuelle que collective. Elle se réalisera notamment :

- grâce à la coopération renforcée des acteurs sur le traitement des situations dans le champ de la santé et de l'intervention sociale ;
- grâce à la mise en cohérence de l'intervention des différents services afin d'améliorer le cadre de vie de nos quartiers dans le champ de l'habitat.

–du côté des publics à favoriser leur responsabilisation et leur implication dans une logique de coproduction des réponses à apporter selon une démarche proactive qui privilégiera le « faire avec » ou « le faire ensemble » plutôt que le « faire pour ». Cette responsabilisation se fera notamment :

- grâce à une structuration plus ajustée des dispositifs d'implication citoyenne à l'échelle de la ville et des quartiers de la géographie prioritaire

- grâce à l'implication plus systématique des citoyens, usagers et habitants dans les actions les concernant

La responsabilisation partagée des acteurs (des institutions aux habitants concernés) dans le projet obligera chacun à mieux situer sa place et son rôle dans une organisation qui *privilégiera ainsi le sens et la mesure de la politique que l'on veut mettre en œuvre (la lisibilité du projet d'ensemble) plutôt que l'action à tout prix (l'éparpillement).*

La définition et la mise en œuvre d'un nouveau dispositif général d'organisation et de fonctionnement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale représentent également un enjeu en termes de moyens pour faire vivre ce nouveau contrat.

1.3 LES ACQUIS DU DROIT COMMUN ET DES POLITIQUES CONTRACTUELLES

Depuis le premier contrat de ville de Saumur, les acteurs locaux et partenaires ont pris conscience de l'enjeu de la Politique de la ville pour les quartiers prioritaires. Cette approche a suscité une dynamique de recherche de cohésion sociale sur ces quartiers et pour certains axes d'intervention sur l'ensemble de l'agglomération. La politique de la Ville a ainsi contribué à renforcer l'articulation des politiques publiques locales et de tous ses partenaires au nombre desquels :

l'Etat, le Conseil Général, les bailleurs, la CAF mais aussi les acteurs de terrain, associations et habitants des quartiers de même que les services de la Ville.

En appui au droit commun, la politique de développement social initiée par la Ville de Saumur, apporte de nouvelles perspectives et un nouveau savoir faire dans la démarche de solidarité et de cohésion sociale. Elle constitue à l'échelle de Saumur un levier opérationnel de mobilisation des habitants sur les enjeux des politiques publiques, dont le rôle, à l'échelle de la géographie prioritaire, apparaît aujourd'hui essentiel. (Aujourd'hui depuis la reprise en gestion directe du Centre social et culturel Jacques Percereau, la démarche s'applique sur le territoire du Chemin Vert)

Les principaux dispositifs en matière d'habitat et d'insertion ou encore de prévention de la délinquance soutenus à l'échelle de l'agglomération contribuent également à rendre cohérentes les actions entreprises pour renforcer l'équilibre du territoire communautaire.

Les politiques de l'habitat mises en œuvre à travers le Plan Local de l'Habitat organisent le territoire saumurois autour d'objectifs et d'enjeux communs.

Le Plan local pour l'insertion par l'Economie et la récente association de la Maison de l'Emploi représentent des leviers indispensables pour mobiliser la politique économique et l'emploi au niveau de l'agglomération au profit des publics en difficultés.

Le CISPD, Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance, co-présidé par le président de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et le Sous-préfet permet à l'ensemble des 32 communes d'exprimer ses préoccupations et de réfléchir ensemble à l'amélioration de la cohésion sociale et du vivre ensemble sur les quartiers et communes de l'agglomération.

De plus, dans le domaine de la citoyenneté, les actions menées par les opérateurs locaux et les instances de démocratie participative ont permis d'intervenir avec plus de force et d'engagement sur les quartiers. Le soutien des partenaires du Contrat de Ville à cette démarche participative a contribué à développer la vie locale grâce à un renforcement de la responsabilité collective.

1.4- LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Dans ce nouveau cadre contractuel que l'Etat a défini pour les trois années à venir, de nouvelles orientations, de même que de nouvelles modalités d'attribution des financements de l'Etat ont été déterminées. Les crédits spécifiques sont attribués en priorité sur des quartiers présentant des difficultés économiques et sociales importantes et mobilisés différemment sur les territoires retenus en cohérence avec les zones I, II, III.

Après l'examen des données sociales, des statistiques de l'INSEE et des données économiques de la commune, complétée d'une analyse qualitative, l'Etat a retenu quatre quartiers au titre de la géographie prioritaire :

En Zone I (quartiers pour lesquels une mobilisation massive et coordonnée de l'ensemble de moyens est indispensable à mettre en œuvre) :

Le Chemin Vert, en raison d'une situation structurelle stigmatisante durable.

En Zone II (quartiers pour lesquelles la mobilisation des moyens spécifiques au delà des moyens de droit commun est néanmoins nécessaire)

Les Hauts Quartiers, pour articuler une démarche de développement cohérente avec la ZUS du Chemin Vert et la Croix Verte afin de parvenir à la réintégration et la redynamisation de ce quartier au territoire communal.

En Zone III (quartiers où les actions à mettre en œuvre relèvent davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun)

Millocheau, pour développer sur le quartier une démarche globale de prévention afin d'éviter que ce quartier ne se dégrade davantage.

1.5 ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le contrat urbain de cohésion sociale participe de la mise en œuvre du projet politique local et de sa lisibilité. L'objectif est de mettre en cohérence l'action publique des différents intervenants sur les territoires prioritaires, institutions - CAF, les bailleurs, Saumur Loire Habitat, SIEMS, les services publics de l'Etat, les collectivités -Ville, Communauté d'agglomération, le Département, les acteurs que sont les associations et les habitants.

La démarche d'élaboration de ce projet en concertation avec l'ensemble des acteurs, a permis d'identifier les axes d'intervention sur le plan social, urbain et

économique, leviers majeurs en terme de développement durable pour le territoire.

L'enjeu de ce nouveau contrat est de réaffirmer la collaboration partenariale, de prioriser les actions de manière prospective et de renforcer cette politique qui s'inscrit hors du droit commun et en complémentarité des politiques publiques.

Une collaboration spécifique sera mise en œuvre avec la ville et agglomération Saumur Loire Développement, laquelle a déjà en charge l'axe développement économique et accès à l'emploi. Cette collectivité pourrait être à terme porteuse du contrat de urbain, au regard de l'intérêt du positionnement de certaines problématiques au niveau communautaire.

Les partenaires institutionnels du contrat urbain de cohésion sociale s'engagent, pour une période de trois ans reconductible une fois, à poursuivre cette démarche projet à l'échelle de la géographie prioritaire et au-delà, au regard de la situation locale marquée par la dispersion de la précarité et des situations d'exclusion.

En complémentarité des politiques ordinaires, les signataires s'engagent au regard de leurs compétences à mettre en œuvre les moyens dont ils disposent, notamment financiers, pour la réalisation de ce nouveau contrat.

Chacun des signataires s'engage annuellement : (cf annexe pour financement)

-L'Etat, par l'ACSE (Agence nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des chances), affectera ses crédits sur les quartiers les plus en difficulté et selon ses champs d'intervention prioritaires.

-Le Conseil Général, poursuit ses engagements en affectant des crédits spécifiques

-La CAF : selon l'éligibilité des actions aux fonds nationaux (dispositifs CEJ) et aux fonds propres (subventions aux associations ; secours collectifs)

-La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement affectera ses crédits sur les domaines d'intervention suivants : insertion par l'économie et prévention de la délinquance.

-La Ville de Saumur, en complémentarité avec l'intervention de l'Etat, affectera ses crédits spécifiques sur les orientations déterminées en direction des quartiers prioritaires.

Ce nouveau contrat est l'occasion de réaffirmer les enjeux de la politique de la Ville auprès de chacun des partenaires et de les interpeller quant à leurs moyens internes, notamment d'organisation. Ainsi l'Etat met en place la Mission Inter services et un délégué de l'Etat. De son côté, la Ville met en cohérence ses différents services et mobilise les moyens adéquats pour réaliser ce contrat.

Les Dispositifs contractuels : liens et articulations

Dans une logique de cohérence et de pertinence, l'articulation des différents dispositifs sur le territoire communal et intercommunal est un enjeu majeur pour permettre une réalisation efficiente de ce contrat. Les liens et articulations entre les dispositifs contractuels existants sur Saumur et son agglomération sont à renforcer dans le cadre du projet global de territoire.

La mise en cohérence des dispositifs contractuels, stipulée par la circulaire du 24 mai 2006, représente un enjeu que la Ville s'engage à soutenir. L'articulation devra être opérationnelle tant à l'échelle du quartier, de la Ville et de l'agglomération (CASLD).

La communauté d'agglomération contribuera à cette mise en cohérence notamment dans le champ de l'économie, du transport et de la prévention de la délinquance. Le PLIE, depuis peu la Maison de l'emploi, et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sont à considérer comme de leviers majeurs pour les préoccupations de la Politique de la ville à l'échelle intercommunale.

Ce projet territorial a pour objectif de répondre aux problématiques posées, tant sur le plan urbain que social. Ces dimensions seront prises en compte dans le programme d'actions en cohérence, avec le Projet de Rénovation Urbaine que conduit la Ville, le Plan Local de l'Habitat (Agglomération) et la gestion Urbaine

de Proximité (GUP). Ces dispositifs s'articulent avec les outils de démocratie participative.

Le volet éducation représente un axe important pour Saumur, aussi les dispositifs PRE, CLAS, CEL, REAPP et VVV doivent être renforcés dans leur cohérence et permettre de mettre en oeuvre un projet éducatif global concourant aux objectifs fixés.

Cette volonté est partagée par l'ensemble des partenaires du contrat urbain de cohésion sociale. La lisibilité et l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs contribueront à affirmer une démarche cohérente, efficace et pertinente.

III- METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le Comité de pilotage du Contrat de ville a arrêté la démarche globale d'élaboration du CUCS dès le mois de juillet 2006, en référence d'une part à la circulaire du 24 mai 2006, s'inscrivant dans le cadre de « la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine », et d'autre part au « guide méthodologique d'élaboration des CUCS » produit par la DIV.

Cette élaboration a été faite au fur et à mesure de la production des textes de références par le Ministère et au regard du calendrier fixé par l'Etat. Ce travail s'est fait dans un contexte d'urgence et aussi porteur d'inquiétudes (de la part des opérateurs notamment) quant au devenir de la politique de la ville

Le Comité de pilotage a défini, sur proposition de la MOUS, une démarche organisée autour de 3 axes :

- une analyse rétrospective de la politique mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006
- une démarche de diagnostic partagé du territoire saumurois avec les différents partenaires et acteurs concernés
- une démarche d'évaluation du dispositif d'organisation du contrat de ville et de préconisations pour le CUCS

Pour mettre en œuvre cette démarche, le Comité de pilotage a mobilisé deux types de moyens :

- d'une part, le recrutement d'une chargée de mission « évaluation » intégrée à la MOUS sur une durée de 6 mois pour la réalisation de l'analyse rétrospective des actions du Contrat de ville en interne ;
- d'autre part l'appel à un Cabinet spécialisé (la Coopérative conseil AURES Reflex) pour l'évaluation du dispositif d'organisation et la formulation de préconisations pour l'avenir, en externe.

1.1 ANALYSE RETROSPECTIVE DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2000-2006

La démarche d'évaluation rétrospective a consisté à analyser globalement le Contrat de ville, (notamment par la participation de la chargée d'évaluation de la MOUS) par la réalisation de bilans des actions de la programmation 2006 et plus spécifiquement par l'analyse de 20 actions retenues par le Comité de pilotage selon leur intérêt et la diversité tant des champs d'intervention que des opérateurs. L'analyse s'est déroulée sur une période de 6 mois. Des entretiens auprès de opérateurs et des services de la Ville et une étude des programmations ont été réalisés. Ce travail a permis d'observer les actions, leur cohérence et leur coordination avec les enjeux et les objectifs du Contrat de ville 2000-2006.

1.2 PARTICIPATION ET CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE

La démarche de mobilisation des partenaires locaux a été mise en œuvre par la MOUS appuyée par la coopérative conseil AURES³, tant sur la définition de la méthodologie que sur le suivi et l'animation des réunions.

La démarche de diagnostic partagé s'est ainsi déroulée de septembre à fin décembre 2006.

Son objectif était double :

- d'une part identifier les besoins et les enjeux relatifs aux territoires et aux publics, sur chaque thématique, mais également de manière transversale
- d'autre part faciliter l'appropriation du futur projet de CUCS par l'ensemble des acteurs concernés.

Une première réunion de la Commission d'orientation du Contrat de ville en juillet a permis de présenter aux opérateurs les enjeux et objectifs du CUCS.

Des réunions sectorielles, correspondant aux 6 axes thématiques du Contrat de ville, ont rassemblé les opérateurs (associations et services municipaux) et les

partenaires institutionnels, à raison de 2 réunions par axe thématique, du mois de septembre à octobre 2006.

Deux réunions transversales avec ces mêmes acteurs, suivant ainsi les préconisations de la circulaire CUCS, ont permis d'identifier quelles étaient les problématiques à retenir.

Ce travail a été complété ensuite, par une démarche d'information, d'ajustement et de validation, d'une part, avec les élus municipaux dans le cadre d'une réunion de la majorité spécifiquement consacrée au CUCS, d'autre part, par le Comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels. Ce fut également pour les membres de ces groupes un moyen de s'approprier la démarche et philosophie préconisée des futurs CUCS.

Enfin, une réunion plénière de la Commission d'orientation du Contrat de ville, présidée par le maire, en présence de tous les partenaires institutionnels et de tous les opérateurs, a eu lieu mi décembre afin de présenter l'aboutissement du diagnostic partagé, valider et ajuster les objectifs et orientations retenus du futur CUCS.

La démarche d'élaboration du CUCS, diagnostic partagé inclus, a donné lieu à 19 réunions de différentes natures et instances, auxquelles s'ajoutent les deux Conseils municipaux au cours desquels une présentation tant du futur CUCS que

2- La Coopérative Conseil AURES Reflex dont le siège est à Nantes

de ses orientations et objectifs ont été présentés et validés. Cette démarche peut être qualifiée de démarche participative dans la mesure où le triptyque d'acteurs (institutionnels, société civile (associations) et techniciens), a été mobilisé aussi bien sur le registre de la coopération que sur celui de la co production des objectifs du nouveau contrat.

IV- LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES

Saumur fait le choix dans le cadre du CUCS de prendre en compte quatre problématiques transversales, (la jeunesse, l'isolement social, l'intégration et la lutte contre les discriminations, l'implication citoyenne) qui rejoignent bien l'ambition générale du Contrat en terme de prévention sociale et d'implication des acteurs dans le processus de production de la cohésion sociale à l'échelle locale.

Ces problématiques transversales sont des leviers dynamiques du projet. Elles représentent tout autant des enjeux stratégiques partagés que de véritables lignes directrices du projet d'ensemble. Elles devront constituer une attention permanente de l'ensemble des acteurs du CUCS dans leur déclinaison tant spécifiques que thématiques. Elles devront être prises en compte dans chacune des thématiques et actions qui en découlent.

1.1 METTRE EN MOUVEMENT LA JEUNESSE

1.1.1 Constats

Face à un avenir fortement compromis (faible qualification, fort taux de chômage, faibles débouchés dans l'emploi local), certains jeunes saumurois s'enferment dans une situation d'immobilisme, de captivité et de repli sur soi qui les empêchent d'affronter leur devenir dans les meilleures conditions. La problématique du CUCS sera alors de soutenir toutes initiatives des opérateurs ou des jeunes eux-mêmes qui permettront à la jeunesse à se mettre en mouvement. Et de sortir de situations bloquées.

1.1.2 Orientations :

Deux axes d'intervention ont été retenus :

Aider et appuyer les jeunes déjà en mouvement par un soutien et un accompagnement renforcé de leurs initiatives

Apprécier et agir sur les leviers en mesure de favoriser la sortie des jeunes les plus en difficulté ou en souffrance, de leurs blocages et repli sur eux mêmes (levier de l'emploi, de la formation, du logement, de l'accès aux loisirs ou à la culture...)

1.2- VEILLER AUX SITUATIONS D'ISOLEMENT SOCIAL

1.2.1 Constats :

L'isolement social est lié très directement à une situation d'insécurité sociale traduite par deux phénomènes conjugués ou non :

Des situations de rupture biographique, liées aux individus, et qui prennent appui tout aussi bien sur la réalité de ruptures affectives, familiales, économiques ou sociales dont l'effet principal est le repli sur soi et la coupure à l'égard de l'environnement social proche.

Des situations de distance ou de rupture à l'égard du monde institutionnel, dues soit à la méconnaissance de son rôle et de sa fonction, soit à la perception d'un caractère illégitime attribué à ses missions.

1.2.2 Orientations :

La problématique du CUCS est de soutenir toute initiative qui permettrait un rapprochement entre l'action publique et la population et tout particulièrement les publics les plus démunis ou le plus en difficulté. Comment veiller aux situations d'isolement?

Deux axes d'intervention ont été retenus :

- Veiller aux risques de bascules des personnes dans les situations d'isolement social

- Renforcer les liens des services aux publics sur le terrain

1.3 FAVORISER L'INTEGRATION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

1.3.1 Constats :

Au regard d'une connaissance locale insuffisante des difficultés d'accès aux droits pour certaines populations, voire de discrimination ; l'intégration, la lutte contre les discriminations, accès aux droits sont les clés d'une règle sociale et politique qui ne peut se satisfaire de l'exclusion et du refus de l'autre et de l'étranger en particulier.

Il s'agit à Saumur, autant de prendre la mesure du phénomène que d'en faire partager la préoccupation à tous ceux qui peuvent agir sur les risques de discrimination ou encore d'exclusion à tous les niveaux.

1.3.2 Orientations :

Deux axes d'intervention ont été retenus :

- Elaborer a minima un système de veille pertinent et efficace, en particulier pour l'accès à l'emploi et au logement.

-Construire les conditions d'un échange entre acteurs dans la perspective de développer à ce sujet une « culture commune » et par conséquent une veille partagée. (Cela pourrait passer par des actions d'information et de sensibilisation des acteurs publics et privés de l'emploi et du logement, par un temps fort ouvert aux acteurs et aux publics sur les thèmes de la diversité et de la discrimination)

1.4 IMPLIQUER LES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DES INSTITUTIONS

1.4. 1 Constats

La participation est une composante importante du projet municipal dont l'enjeu est bien de renforcer les démarches d'implication citoyenne à tous les niveaux de la vie sociale, en particulier dans le cadre du CUCS dont l'ambition est de maintenir et renforcer la cohésion sociale et territoriale.

La problématique du CUCS est alors de considérer que l'engagement citoyen, tout particulièrement des personnes les plus éloignées de la chose publique, est une condition importante de la production de l'intérêt général et de son appropriation par le plus grand nombre et une garantie nécessaire à la cohésion recherchée. Comment dès lors mieux impliquer les publics les plus en difficulté ?

1.4.2 Orientations :

A ce titre, deux axes d'intervention ont été retenus :

-Aider et accompagner les projets qui ont pour vocation de mobiliser et d'impliquer ces publics dans leur contribution à la production de l'intérêt général

-Capitaliser les modes de faire et savoirs faire dans la perspective de diffuser auprès des acteurs locaux les enseignements sur les « bonnes pratiques » et notamment sur l'implication de ces mêmes publics dans des actions qui les concernent directement.

V- OBJECTIFS THEMATIQUES

1.1- ÉDUCATION ET EGALITE DES CHANCES

1.1.1 Diagnostic

La Ville de Saumur entend jouer pleinement son rôle dans une politique d'éducation située :

-au nœud de différentes problématiques (petite enfance, réussite scolaire, animation, prévention, parentalité)

-au croisement de différentes préoccupations institutionnelles (agglomération, Conseil Général, CAF, Education Nationale, DDJS, DDASS)

-au cœur d'un territoire particulièrement concerné par des difficultés en lien avec l'éducation (échecs scolaires, niveaux de formation...)

Cette intention politique forte est portée par différents dispositifs : le programme de réussite éducative (PRE), le Contrat éducatif local (CEL) le contrat local accompagnement à la scolarité (CLAS) qui permettent de coordonner le volet éducatif et le contrat urbain de cohésion sociale.

La préoccupation de la Ville sur l'éducation et la jeunesse a permis de mobiliser récemment en lien avec ses partenaires locaux des moyens humains et financiers importants sur cette thématique (40% des financements du Contrat de Ville ont

été en effet consacrés à cette thématique en 2006). L'évaluation à mi parcours du Contrat de ville en 2004 a porté sur le volet éducation et a ainsi permis d'esquisser une stratégie partagée dans le domaine. Durant, ces deux dernières années de nombreuses actions ont en effet vu le jour et ont été porteuses de résultats probants, particulièrement sur le quartier du Chemin Vert. (à compléter : être plus précis sur les résultats)

Depuis 1999, les écoles primaires et le collège Pierre Mendès France, situé sur le quartier du Chemin Vert, se sont constitués en réseau d'éducation prioritaire (REP). Les écoles primaires du REP accueillent 90% d'élèves issus de familles défavorisés et le collège reçoit 70% d'élèves de classes sociales défavorisées.

De forts écarts dans les situations scolaires et un faible niveau d'acquisition, en terme de savoirs fondamentaux, sont observés sur Saumur.

Par exemple, le taux de réussite au brevet des collèges et au baccalauréat dans les établissements publics est inférieur à celui du Maine et Loire. Le taux de retard à l'entrée au CP dans le REP varie de 18% à 33%. De même que 40% des élèves des écoles primaires du REP connaissent un retard à l'entrée en 6^{ème}.

Au regard de ces constats, trois démarches devraient faire l'objet d'une attention particulière :

- une démarche de veille éducative en direction des publics les plus en difficulté
- un accompagnement renforcé des parents dans leurs fonctions éducatives
- la lutte contre l'échec scolaire et l'accompagnement à la scolarité

La mise en place du PRE (programme de réussite éducative) poursuit cette approche globale et préventive et a souligné la difficulté à appréhender, de manière partenariale, les problèmes de réussite éducative en terme individuel et non collectif. Le PRE pose notamment le besoin de définir les procédures de coopération entre les acteurs et le périmètre des territoires d'intervention. Cette difficulté à asseoir entre partenaires locaux une stratégie commune sur la question éducative et à mobiliser certains dispositifs handicape l'avancement et la mise en place du programme de réussite éducative.

Sur le plan de la parentalité, Saumur connaît des problématiques de violence, de ruptures conjugales et de jeunes femmes mineures enceintes. Ces femmes, familles ou jeunes parents ont plutôt tendance à se replier sur leurs difficultés. Le manque de structures d'écoute, d'accueil et d'hébergement temporaire rend le suivi individualisé de ces familles plus difficile.

Le champ du soutien à la parentalité constitue un champ d'intervention large (médiation familiale, accueil et soutien aux mineures enceintes, femmes victimes

de violences, groupe de paroles sur les questions éducatives) d'où émergent des besoins identifiés. Cette problématique lourde est prise en compte avec priorité, tant par la Ville (Espace Parents, Centre Social et culturel J PERCEREAU) que par les associations (ex : Relais Familial) constituent des lieux référents pour tous les publics concernés en terme de rencontres, d'échange et d'écoute à une échelle plutôt collective.

Cette thématique est à renforcer au regard du contexte local et de l'accroissement des besoins.

1.1.2 Enjeux

- Les problèmes que rencontrent les familles des quartiers prioritaires dans leurs pratiques éducatives et parentales, réaffirment la nécessité de poursuivre l'accompagnement, par l'écoute et l'aide aux parents démunis.*
- Pour combattre l'immobilisme et le repli sur soi des populations des quartiers prioritaires, dont le niveau d'acquisition des savoirs fondamentaux et de qualification est faible, la pratique et l'accès aux activités et équipements culturels, de même qu'aux activités sportives et scientifiques constituent un levier pour faciliter l'autonomie des jeunes et leur épanouissement.*
- L'amélioration de la coordination et de la mise en cohérence des politiques publiques, à partir du projet de la Ville et de son organisation, représente un moyen d'optimiser les effets de l'ensemble des activités éducatives.*
- Au regard des résultats scolaires faibles et de comportements éducatifs problématiques (décrochage scolaire, absentéisme ...) l'amélioration de la connaissance des besoins individuels des enfants et de leurs familles en termes d'éducation est à poursuivre et à articuler avec le PRE.*
- L'héritage culturel et social impacte très fortement les difficultés scolaires que rencontrent encore aujourd'hui les enfants de familles qui ont été éloignées de la scolarisation et de la formation professionnelle. Les activités collectives et la qualité des actions menées en matière d'accompagnement à la scolarité sont à renforcer pour rompre le cercle vicieux de la reproduction sociale.*
- Le faible niveau de qualification conjugué aux problèmes d'illettrisme rend vulnérable les publics prioritaires face à l'insertion sociale et professionnelle. La lutte contre l'illettrisme représente dans une perspective d'égalité des chances, un levier majeur pour sortir les personnes concernées de situations d'isolement et de rupture sociale*

1.1.3 Objectifs 2007-2009

- *Renforcer la fonction parentale : écouter et conseiller les parents dans leur difficultés éducatives*
- *Développer le sens critique des enfants, adolescents et des jeunes adultes et favoriser leur épanouissement par le biais d'activités culturelles, scientifiques et sportives*
- *Impliquer tous les acteurs dans la co-éducation (parents, enseignants, animateurs, associations, travailleurs sociaux, professionnels médico et para médico)*
- *Développer la veille éducative et la prévention de la rupture dans les parcours scolaires*
- *Renforcer l'accompagnement à la scolarité (périscolaire) pour les enfants en difficulté et la lutte contre l'illettrisme en direction des adultes*
- *Développer les capacités de maîtrise de soi et de comportement adapté, des enfants et des adolescents, dans la relation à l'autre, à travers l'offre socio-éducative*
- *Poursuivre la lutte contre l'illettrisme*
- *Favoriser l'accès aux équipements et à la pratique culturelle*

1.2- CITOYENNETE

1.2.1 Diagnostic

La mise en œuvre et le développement de la participation des citoyens à la vie de la cité par le biais de différents supports (Rencontres Citoyennes, Théâtre Forum, Fonds de participation de habitants, ateliers urbains) ont permis l'échange entre les citoyens, les élus et les techniciens, favorisé les prises d'initiatives, associé les habitants à la réflexion et à la mise en place de projets sur la Ville, dont les quartiers de la géographie prioritaire.

Les instances consultatives municipales, le Conseil des Sages et le Conseil Municipal des jeunes (CMJ) contribuent à l'intérêt général par le recueil de l'avis de la population au travers de portes paroles des différentes générations. Plusieurs temps forts ont marqué les quatre années précédentes (de mars 2001 à janvier 2005) :

- Du côté du CMJ (instance constituée de jeunes d'établissements scolaires de Saumur élus démocratiquement) : des actions de sensibilisation alcool-tabac/la rédaction d'un journal / des opérations de sensibilisation à l'environnement /la participation à une journée citoyenne sur le thème du droit et devoir de vote

- Du côté du Conseil des Sages (instance constituée d'un groupe de volontaires représentants de club, de syndicats de retraités et de volontaires habitant la Ville de Saumur) : des rencontres et des débats intergénérationnels/ la participation et l'animation de manifestations municipales/des opérations de sensibilisation à l'éco-citoyenneté/ création et animation de circuits de promenade et de découverte des quartiers)

La participation mise en œuvre dans le cadre des rencontres citoyennes (délimitation de huit quartiers, deux élus référents) et des actions ont été mises en œuvre de sensibilisation à la participation (Théâtre Forum), a permis de mobiliser les habitants sur les projets de quartiers. La coordination et le suivi en interne de la Ville des demandes et des questions soulevées par les habitants lors de ces rencontres, a permis de construire un nouveau savoir-faire et la création du lien entre action publique municipale et citoyens (naissance d'une rubrique Vie de quartier dans le Journal Municipal).

Malgré la création de ces instances participatives actives sur la Ville et la mise en œuvre d'une démarche de développement social initiée par le Centre social et culturel Jacques Percereau, le constat d'un manque d'investissement des habitants dans les associations reste récurrent. Le public jeune (16/30ans) tout singulièrement s'investit peu dans le champ associatif, faible implication qui

peut être rapprochée du manque d'activités, de lieux et d'interventions « mobilisatrices » en leur direction.

Le constat d'un « manque de relève » des cadres et bénévoles associatifs est aussi noté. Des premiers éléments de réponse en terme de formation de bénévoles

associatifs ont été apportés par la Mission Vie associative et par les points MAIA (en toute lettre), mais restent à développer.

Par ailleurs, l'accompagnement des habitants et des opérateurs dans la mise en œuvre et l'élaboration de projets, ainsi que la valorisation de leur savoir-faire, sera aussi à consolider.

1.2.2 Enjeux

- Les avancées en matière de démocratie participative sur la Ville de Saumur, ont apporté une dynamique en termes d'implication des habitants et de sensibilisation à l'intérêt général. La poursuite et le développement de la valorisation des initiatives individuelles ou collectives des habitants permettront de construire une conscience collective encore plus grande de celui-ci et du renouvellement de sa fabrication.(l'intérêt général ?) – phrase un peu longue...

- Le développement de la culture participative des citoyens à la vie de la cité est à renforcer afin qu'il contribue pleinement à l'amélioration de la qualité des services et à leur adaptation aux besoins de la population.

-Les moments de convivialités festives permettront de combattre l'isolement social et de réduire le « manque de vivre ensemble » qui reste un écueil des projets de quartiers.

Le développement des sociabilités et le renforcement des liens sociaux sont à poursuivre au travers la démarche du PRU qui vise une plus grande mixité sociale et une meilleure intégration des quartiers prioritaires dans la Ville

- Les démarches participatives permettent de développer la reconnaissance et la promotion de l'expertise d'usage des habitants ainsi que sa complémentarité avec celles des élus et des techniciens. Leur soutien est essentiel pour conforter les valeurs attachées à la démocratie participative.

1.2.3 Objectifs 2007-2009

- *Renforcer l'écoute et accompagner les initiatives des habitants*
- *soutenir le développement d'actions conviviales favorisant le « vivre ensemble »*
- *Soutenir l'émergence et le renouvellement des associations dont l'activité est cohérente avec les objectifs du CUCS*
- *Accompagner les porteurs de projets (associations et services)*

1.3- HABITAT

1.3.1 Diagnostic

La Ville de Saumur compte 4500 logements sociaux et représente 64% du parc social public du pays saumurois. De plus en janvier 2005, le taux de logements sociaux est 23,8% (en France il est de 16%) Le parc social, plutôt vieillissant (construit entre 1950 et 1975), est concentré principalement sur les quartiers sud, sur la ZUS du Chemin Vert et les Hauts Quartiers.

Le diagnostic met en avant une demande en logement social forte qui corrobore les lourdes situations de précarité identifiées sur Saumur. De plus, le délai d'attente plus de 18 mois atteint pour l'Agglomération Saumur Loire Développement, une moyenne de 22% alors que pour l'ensemble des demandes, le taux est de 20%. (Angers Loire métropole 21% et CA Cholet 16%)

Au vu de ce constat, les politiques de l'habitat engagées par Saumur et l'agglomération (PLH, Contrat d'agglomération, PRU) visent à la réhabilitation (développement de habitat construction nouvelles) du parc existant et à sa remise à niveau tant sur le parc public que sur le parc privé. La Ville par le biais du Projet de Rénovation Urbaine vise à améliorer et transformer progressivement et durablement des quartiers classés en ZUS, ainsi qu'à favoriser l'engagement d'un retour vers le droit commun. Le PRU vise au renouvellement de l'offre par la démolition et reconstitution d'une offre sur les différents quartiers de la Ville afin de répondre aux enjeux de mixité et d'attractivité du

logement social. Les deux principaux bailleurs de Saumur, Saumur Loire Habitat (SLH) et la SIEMS (société immobilière d'économie mixte du saumurois) sont engagés dans une politique d'entretien et de rénovation de leur patrimoine et de renouvellement plus particulièrement pour SLH dans le cadre du PRU. Ce programme représente un poids financier important. Le programme prévoit que chaque logement démolit sera reconstruit sur le mode de 1 pour 1 (pas de constructions nouvelles supplémentaires.) le PRU ne comblera pas la demande croissante.

Le volume de la demande à faibles revenus et le besoin en logements adaptés pour des publics spécifiques sont soulignés par les acteurs de l'habitat.

En octobre 2006, les bailleurs comptabilisaient 1361 demandes sur l'aire Saumur Loire Développement. (Dont 542 pour les demandes pour SLH, (230 en mutation et 312 en demande initiale), le bailleur SLH a satisfait parmi ces demandes 257. Au regard de la demande élevée (375 demandes en T3 pour SLH), les bailleurs soulignent le manque de logement de petite taille (peu de vacance en T2T3) L'accès au logement reste difficile. La précarité des demandeurs ne facilite pas les politiques d'attribution et l'équilibre de peuplement du parc social. Le parc social de SLH regroupe 33% de locataires ayant des revenus inférieurs à 20% du PLAI et 80% de locataires ont un revenu inférieur à 60%. (Maine et Loire 20% et 67%). Les caractéristiques socio-économiques des demandes (faibles revenus) risquent de paupériser certains quartiers.

Face au constat de logements peu adaptés aux publics en difficulté (personnes seules en rupture, familles monoparentales) une démarche de diversification de l'offre par des projets de logements spécifiques se met en place avec un foyer SONACOTRA : Maison Relais et une adaptations spécifique de l'offre menée par SLH. (Pour répondre au besoin de logement adapté, les nouvelles constructions (1/10) prennent en compte des aménagements spécifiques, le patrimoine existant proposant 13 logements pour personnes handicapées motrices et 59 à mobilité réduite)

De l'autre côté, au regard des observations des acteurs de terrain concernant le nombre croissant de locataires présentant des troubles de comportement, des logements temporaires tentent de répondre à ces besoins assurés par des CHRS (41 places), le Foyer des jeunes travailleurs (84) et des associations (42 places au CAVA et au Foyer des 4 saisons- Habitat Solidarité), une maison Relais (25 places). L'accès et le maintien à un logement décent constitue un élément majeur d'insertion et continue d'être problématique pour les familles et personnes en situation de précarité. Depuis de nombreuses années, l'accompagnement des publics en difficultés sociales et psychiques. L'association Habitat et Solidarité missionnée depuis plusieurs années pour prévenir des expulsions, conduit des actions d'accompagnement (Relais Familial / Amélioration de son logement) dont l'objectif est de soutenir les familles aux difficultés identifiées : ressources insuffisantes, / la capacité d'autonomie /la structure familiale (monoparentale, étudiant). Les logements d'urgence au

nombre de 36 sur Saumur, 2 sur Allonnes et 2 sur Montreuil Bellay ne couvrent pas le besoin en logements pour les femmes victimes de violence.

Le parc privé de Saumur est très largement dégradé, peu entretenu et nécessite de poursuivre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Les résultats des OPAH 2001-2003 ont été largement supérieurs aux objectifs fixés, notamment pour les propriétaires bailleurs, puisque 192 logements, dont 88 vacants, ont été réhabilités contre 140 logements initialement prévus.

En complémentarité, la mise en place de la gestion urbaine de proximité (GUP) n'a pas aboutie mais est actuellement réactivée par la Ville. Cette démarche vise à améliorer le quotidien des habitants et de mieux coordonner les interventions des acteurs sur la qualité du cadre de vie offert aux habitants. Il est constaté une certaine confusion dans l'identification et la prise en compte des espaces extérieurs qui impacte nécessairement les compétences respectives et légitimes es bailleurs et de la Ville à intervenir sur tel ou tel espace. Le bailleur, Saumur Loire Habitat propose de développer la démarche sur différents axes : réclamations, charges locatives, communications habitants, rétrocession compteurs d'eau.

Afin de mieux répartir la demande et l'offre en logement social et éviter le phénomène d'aggravation des difficultés (en référence à la loi d'engagement national pour le logement) sur certains quartiers, les outils inscrits dans les politiques de l'habitat doivent poursuivre les enjeux locaux d'une stratégie

partagée de développement de l'habitat social à l'échelle intercommunale. Pourtant, à l'heure actuelle cette volonté ne semble pas ou peu partagée et identifiée au delà de la Ville centre dans un rapport urbain / rural qui attribue implicitement à Saumur de porter l'essentiel du poids du logement social sur son territoire.

L'impact territorial du programme de rénovation urbaine commence à se faire sentir au delà de la ville centre. Ce programme ambitionne une démarche de

transformation urbaine autour des programmes de réhabilitation et résorption de situation d'insalubrité sur l'ensemble de la ville mais aussi de l'agglomération.

1.3.2 Enjeux

-La mise en oeuvre du Projet de Rénovation Urbaine et de la démarche de développement social représente des enjeux majeurs pour favoriser l'intégration des quartiers prioritaires dans la Ville, déstigmatiser leur image et les doter des services et équipements publics en adéquation avec les besoins de leur population. L'amélioration du cadre de vie, la prise en considération des besoins de logements et l'adaptation de l'offre à la demande dans les quartiers prioritaires sont des objectifs pour accroître la qualité de la vie quotidienne des habitants

-Le développement de la vie associative, le renforcement du lien social, l'amélioration de l'accès à l'emploi, la réduction de l'isolement géographique et du repli sur soi des habitants, représentent également des leviers à soutenir pour atteindre l'objectif de consolidation de la stratégie de renouvellement urbain, en particulier celle de favoriser la mixité sociale et le dynamisme de la vie sociale, économique et culturelle, des quartiers prioritaires

- Le renforcement de la cohérence des politiques de l'habitat par la structuration d'un Pôle spécifique contribuera également à l'optimisation des effets recherchés et objectifs visés dans ce domaine

1.3.3 Objectifs 2007-2009

- *Accompagner les publics en grande difficulté dans la gestion de leur logement*
- *Développer les conditions de la mobilité et les parcours résidentiels*
- *Rendre plus transparente les modalités d'attribution de logements, afin d'éliminer les risques de discrimination*
- *Poursuivre la requalification du patrimoine et son adaptation*
- *Développer l'offre de logements avec des faibles charges*
- *Faire de la rénovation des habitats indignes un levier pour la création d'activités économiques et de formations pour les publics en difficulté*

1.4 ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.4.1 Diagnostic

La dynamique économique et de l'emploi sur le bassin saumurois est centrée sur l'agriculture, l'activité viticole, l'élevage, le maraîchage, l'activité agro-alimentaire, la construction, la santé et l'action sociale, le commerce de détail et les services opérationnels. Bien que diversifiée, cette activité économique est limitée dans son développement en raison de la taille des établissements –les TPE (moins de 20 salariés) représentent 83,5% des établissements en 2002. Le tissu économique a peu évolué à l'inverse de deux pôles économiques du département Cholet et Angers qui ont développé une industrie importante.

Les activités agricoles et l'industrie agro-alimentaire, avec une main d'œuvre peu formée et de faible qualification sont une source d'emplois saisonniers. Répondant à des logiques de l'instant, cette situation ne répond pas à une démarche qualifiante qui permet l'insertion de publics variés.

En 2003, le territoire saumurois compte 14 914 emplois, et la ville de Saumur 7 697. La population active quoique vieillissante est en augmentation (+2,3% entre 1990 et 1999) avec une caractéristique du territoire d'une progression du temps partiel avec un taux de 19% en 1999 (1990 14%). Confirmant une tendance nationale, ce type d'emploi concerne majoritairement les femmes.

Le taux de la population active occupée est de 82,3%, un taux inférieur aux autres territoires du département dont la moyenne est de 88,7%.

Le niveau de formation est bas –la proportion des personnes non diplômées ou ayant un diplôme inférieur au CAP/ BEP est de 19,3% pour les 15-30 ans. Ces personnes qui ne disposent pas de qualification ont des compétences liées à des expériences qui pourraient être valorisées. Toutefois, empreint d'une culture de « soumission », ce public répond à des exigences d'arrangement et d'opportunité (travail saisonnier...) qui peut remettre en cause une démarche de formation qualifiante.

A noter que 20,9% des ouvriers sont des ouvriers agricoles alors que sur le territoire départemental ceux-ci ne représentent que 9,8%. Le poids de l'agriculture marque nettement l'activité économique du territoire qui requiert une main d'œuvre saisonnière mais souffre de la concurrence externe et étrangère.

Le taux de chômage est stable au 30/09/2006 (source DDTEFP) mais reste supérieur à la moyenne départementale : 8,2% pour la zone Saumur Baugé contre 7% dans le département. (Pays de la Loire 7,4% et France 8,8%)

L'activité économique du territoire a renforcé certains publics dans leur exclusion, tels que les femmes plus touchées par le chômage que les hommes (53,3%) ainsi que les jeunes non qualifiés.

Au vu de ce public en marge de l'emploi, les chantiers d'insertion, dont la variété des activités est localement une plus value, ont permis d'offrir en contrepartie une activité économique au public féminin.

La structuration de l'insertion par l'économique a été identifiée comme un enjeu. La formation des entreprises à l'accueil de femmes dans une activité identifiée comme masculine ajoute un avantage en terme « d'employabilité » des femmes sur le territoire saumurois.

L'axe thématique insertion et emploi est positionné à l'échelle de l'agglomération saumuroise qui est co-signataire du contrat de ville, ce qui permet d'articuler au mieux l'ambition économique et la solidarité. Le volume financier de cet axe pèse lourd dans la politique de la ville (27,5% programmation 2006 du Contrat de Ville). Cette politique est uniquement portée par l'agglomération Saumur Loire Développement, sans un investissement fort de la Ville centre, au-delà de la Mous qui y est positionnée. L'intervention de l'agglomération s'organise sur les thématiques prioritaires suivantes :

- Accueil, information et accompagnement des publics
- Développement de la formation professionnelle
- Soutien à l'insertion professionnelle
- Soutien à la création et au développement d'activité

Le confortement des politiques d'insertion est au cœur des préoccupations des élus locaux qui considèrent cette thématique comme une condition première et

prioritaire pour l'insertion sociale et pour une économie durable. L'accompagnement des demandeurs d'emplois par le PLIE, la Mission Locale et l'ANPE (antenne au Chemin Vert) et depuis peu par la Maison de l'emploi qui vient d'être créée et jouera un rôle d'impulsion en termes de dynamique et de retour vers l'emploi. Malgré un nombre de structures d'accompagnement important, le manque de référents, le suivi individuel de personnes trop hétérogène et le constat d'une forte disparité entre les structures, tendent à pénaliser la démarche positive du système d'insertion et d'accompagnement par l'économie.

1.4.2 Enjeux

-Le taux de chômage élevé du territoire saumurois est une problématique lourde connue de tous les acteurs. Les structures d'insertion par l'économie représentent une valeur ajoutée au titre de la diversité du paysage économique. Le renforcement de l'action de ces acteurs représente un enjeu fort pour permettre le retour à l'emploi des publics en difficulté et par conséquent la réduction du chômage.

- L'économie saumuroise est ancrée dans une situation conjuguant des difficultés d'ordre conjoncturel (agriculture souffrant de la concurrence, délocalisation des entreprises...) géographique (territoire enclavé, immobilisme) social (faible niveau de qualification, « pauvreté sociale et culturelle », immobilisme ...) que le soutien aux actions d'insertion sociale et professionnelle peut contribuer à compenser.

- Malgré l'amélioration des conditions de mobilité prise en compte par l'agglomération, l'action des partenaires et des opérateurs de terrain de ce domaine d'intervention est à renforcer au regard des besoins du territoire toujours existants.

-L'offre d'emploi, peu développée, mais surtout inadaptée aux besoins est à mettre en lien avec les potentialités des habitants. L'amélioration de la connaissance de leurs attentes est à prendre en compte pour être plus réactif et contribuer ainsi à une dynamique nouvelle d'innovation et d'insertion professionnelle

1.4.3 Objectifs 2007-2009

- Conforter et contribuer à la structuration du champ de l'insertion par l'activité économique*
- Développer l'accès à l'emploi des femmes*
- Développer la mobilité des publics à la recherche d'un emploi*
- Contribuer à la mise en place du groupe solidarité emploi et son plan d'action*
- Sensibiliser le monde de l'entreprise et les intermédiaires publics et privés de l'emploi, afin de prévenir et réduire les discriminations sur le marché du travail et dans l'entreprise*
- Renforcer la formation et la qualification des jeunes*
- Accompagner la création d'activités (économie solidaire, micro crédits ...)*

1.5 SANTE

1.5.1 Diagnostic

Les éléments de diagnostic indiquent les caractéristiques spécifiques du territoire saumurois, qui est empreint d'une culture viticole, rurale, et touché fortement par le chômage et la consommation excessive d'alcool.

L'alcoolisme développe des pathologies telles que des psychoses alcooliques et des troubles mentaux, ce qui, au vu du fort taux de maladies liés à l'alcoolisation (45% supérieur à la moyenne nationale soit 53 décès sur 1100 par an) confirme les problématiques d'un public en souffrance et en difficulté psychique et psychologique.

Des études locales et l'analyse de certaines actions ont pu repérer des besoins notamment sur la santé des personnes en situation de pauvreté et de précarité : souffrance psychique, malnutrition, alcoolisme... Les problématiques de santé sont à en prendre en considération au regard des dynamiques d'insertion sociale et économique.

Saumur compte un nombre de bénéficiaires de la Couverture de Maladie Universelle (CMU) assez important, mais le réexamen de droits ainsi que l'attitude de certains médecins face à la carte CMU contribue à limiter l'accès aux soins pour certaines familles qui n'engagent pas les démarches.

Au regard du constat d'une certaine anomie, de comportements indexés à la logique de l'instant et de conduites addictives chez les jeunes (usage régulier d'alcool⁴, de drogues telles que le cannabis), la question de leur santé mentale devient une préoccupation des acteurs de la prévention.

Malgré les actions locales réalisées par des associations départementales, (Gynove, le Codes) sur la sensibilisation et d'éducation à la sexualité ainsi que celles menées par le Planning familial et le Centre de planification, la prévention des risques reste d'actualité si l'on tient compte du niveau local d'interruption des grossesses qui est toujours supérieur à la moyenne départementale et nationale.

La prise en considération des violences conjugales par la Police, la Justice et les associations départementales d'aide aux victimes et du droit des femmes rend visible cette réalité locale ainsi que la question du logement d'urgence insatisfaite.

Depuis quelques années, le Contrat de Ville a eu une fonction d'impulsion forte sur la mise en œuvre d'actions d'éducation et de prévention dans les quartiers, mais l'approche est balbutiante compte tenu de la part de financement consacré à cet axe sur la programmation 2006, seul 1,9% des financements du Contrat de ville.

La commission santé a permis de fédérer et rapprocher les acteurs de terrain, travaillant auprès des publics en difficulté, les représentants institutionnels :

⁴ 22% chez les 12/25ans dans le département

CCAS, CPAM, Centre hospitalier, DDAS. Cette commission a contribué à animer un réseau d'acteurs et initier une dynamique partenariale. Ce groupe s'est réuni plusieurs fois par an, a identifié des besoins et élaborer des appels à projets en direction des opérateurs externes départementaux car le territoire saumurois offre peu de ressource locale sur cette thématique.

Malgré la pertinence des actions, la prévention santé reste peu identifiée à l'échelle de l'organisation municipale (pas d'élus identifié ni de services

spécifiques). Pour y remédier, la Ville de Saumur souhaite mettre en place un Atelier Santé ville pour mieux structurer et accompagner cette préoccupation nouvelle.

1.5.2 Enjeux

-Le territoire saumurois se caractérise par des situations de « mal être » en termes de précarité, de vulnérabilité ou encore d'isolement de certains publics : la question de la santé est par conséquent située au cœur de la problématique sociale du territoire au-delà des actions ponctuelles et expérimentales du contrat de ville et du futur CUCS.

-La poursuite des actions de prévention et d'éducation à la santé, notamment en matière d'éducation à la sexualité, permettra de réduire le taux élevé d'interruption de grossesses, de grossesses précoces et de déclarations tardives de grossesse.

L'accentuation de la lutte contre les conduites addictives, en particulier dans le domaine de la consommation d'alcool en direction de deux publics cibles (les personnes en situation de désocialisation et les adolescents sujets à des pratiques récurrentes d'alcoolisation), relève d'une véritable démarche de prévention de santé publique.

La problématique du « décrochage social » consécutif à des ruptures biographiques ou à des trajectoires de vie chaotiques tant sur le plan affectif, relationnel, que social ou économique, rend sur le plan de la santé ces publics particulièrement vulnérables. Conduire des actions en direction de personnes en souffrance psychique et en situation d'isolement social représente un enjeu majeur d'intégration à la vie sociale pour des publics particulièrement démunis. .

1.5.3 Objectifs 2007-2009

- *Renforcer la démarche d'information, d'éducation à la santé et de prévention des comportements à risque (addictions, alcoolisation des mineurs, information accompagnement à la sexualité...)*
- *Renforcer l'écoute des personnes en souffrance (veille et accompagnement des situations d'isolement social)*
- *Favoriser l'accès aux dispositifs de soins et de prévention pour les plus démunis*

1.6 PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1.6.1 Diagnostic

Bien que la délinquance globale ait baissé en 2004 de 10% par rapport à l'année 2003 et les faits de délinquance de voie publique de 17%, les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés les opérateurs associatifs se manifestent surtout autour d'actes d'incivilités et d'expressions ponctuelles d'un rejet des institutions et de leur autorité.

Cependant le début de l'année 2005, marque une nette augmentation de la délinquance globale (+34%) et de la délinquance de la voie publique (+47%). Selon l'analyse de la police émise lors d'un Comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance en 2005, l'augmentation de la délinquance des mineurs dans les vols peut être liée aux effets induits de consommations de drogues et d'alcool.

Pour faire face aux problématiques observées de regroupement de jeunes sous l'emprise de l'alcool perturbant la tranquillité des habitants des Hauts Quartiers, une cellule de veille, articulée au CISPD, s'est réunie à deux reprises avec l'ensemble des acteurs concernés.

En effet, la délinquance sur la voie publique s'observe majoritairement sur la Ville Centre (1047 infractions) au regard du poids plus faible représenté par les autres communes de l'agglomération.

Les problématiques de délinquance sont parfois liées au fait que les parents soient très jeunes et peu maîtres de l'éducation de leurs enfants. La

monoparentalité ou encore la précarité de certaines familles les exposent parfois à des difficultés certaines en matière d'éducation.

Les actes d'incivilités constatés par les professionnels des structures socio-éducatives découlent selon eux de plusieurs facteurs : conditions socio-économiques très précaires des parents/peu de transmission inter-générationnelle/parcours de vie difficile/anomie sociale/peu de perspective d'insertion sociale et professionnelle/logique de l'instant et de l'immédiateté au dépend d'une projection sur l'avenir.

Créé en octobre 2002, le CISPD (Comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) présidé, conformément au nouveau décret de juillet 2002, par le Président de la communauté d'agglomération en association étroite avec le Sous Préfet et le Procureur de la république, et animé par la direction des Politiques sociales et culturelles de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, mobilise les acteurs locaux autour de réflexions et d'actions thématiques sur le registre de la prévention à partir de trois cellules projets à l'échelle intercommunale :

- les actions préventives en matière de sécurité des biens et des personnes
- la prévention santé et la lutte contre les addictions
- la prévention de la délinquance des mineurs.

Si la coopération des principales institutions (Collectivités, Police, Justice) sur la sécurité permet de produire un diagnostic commun et un rapprochement des points de vue à l'intérieur du CISPD, le besoin de coordination et d'animation

opérationnelle à un niveau de proximité sur le champ de la sécurité et de la prévention pourrait justifier la mise en œuvre à l'échelle de la ville d'une réflexion visant à établir un Contrat Local de Sécurité de 2^{ème} génération intégrant la géographie prioritaire du CUCS. Le CISPDP de l'agglomération saumuroise, d'une instance en quête d'inter connaissances et de partage d'informations entre les acteurs est passé progressivement à une instance de réflexion et de propositions d'actions en matière de prévention. Ce dispositif définit des registres de réflexion et d'actions et incite aux initiatives tout particulièrement en matière de prévention des conduites à risques et d'aide aux victimes. Mais reste encore insuffisamment opérationnel dans sa démarche. A noter que les actions produites dans ce cadre ne représentaient en 2006 que 7,6% de la programmation 2006 du Contrat de Ville.

L'articulation entre le CISPDP et le CUCS sera à développer à l'avenir pour favoriser plus de synergie commune, à l'instar de ce qui se fait dans le domaine de la santé.

L'articulation entre le CISPDP et le CUCS sera à développer à l'avenir pour favoriser plus de synergie commune, à l'instar de ce qui se fait dans le domaine de la santé.

1.6.2 Enjeux

- Depuis 2002, la prévention de la délinquance sur Saumur s'est affirmée au sein du CISPD comme une prérogative de l'échelle communautaire. Depuis, la loi récemment adoptée sur la prévention de la délinquance incite à une plus grande implication des communes et positionne encore plus les maires comme des animateurs des dispositifs, notamment les CISPD
- Celui-ci doit ainsi pouvoir trouver les axes d'une stratégie opérationnelle partagée afin de poursuivre et développer une politique de collaboration dynamique et opérationnelle entre acteurs locaux.
- Les situations de précarité et de pauvreté des jeunes adultes, des adolescents, et de leurs familles les exposent à des conduites à risques, parfois délinquantes. Les situations difficiles que vivent certaines personnes sont à prendre en compte dans une perspective de veille, de réactivité des institutions, et d'accompagnements éducatifs et sociaux des publics aux comportements violents tant à l'égard d'eux mêmes qu'à l'égard des autres.
- La problématique de la délinquance touche en particulier des jeunes mineurs aux comportements à risques (conduites addictives, alcoolisation fréquente). Celle-ci alerte les politiques locales autant en termes de prévention de la délinquance que de santé. A cet égard la coordination du CISPD avec la « mission jeunesse » de la Ville est à renforcer en vue de maintenir un partenariat étroit avec les opérateurs locaux.
- Depuis quatre ans, le CISPD a apporté un premier temps de réflexion et développé une série d'actions en matière de prévention. Le renforcement des moyens humains pour l'animation du dispositif, la coordination des politiques de prévention et de répression, apporterait dès lors une réelle plus value dans ce domaine.
- Pour éviter la récidive des détenus et leur permettre une véritable insertion sociale, l'insertion professionnelle, l'aide au logement, l'accompagnement à la sortie restent des leviers à amplifier.
- L'isolement de certains publics qui se traduit par la peur et le repli sur soi à la suite d'incivilités subies, de troubles de voisinage, d'agressions physiques ou verbales devra être regardé avec attention.
- L'amélioration de la prise en compte de l'accompagnement des victimes, par la création d'espaces de paroles, l'incitation à porter plainte, de même qu'un renforcement de l'information de leurs droits, constituent des leviers à renforcer davantage à l'avenir.

1.6.3 Objectifs 2007-2009

- *Construire les conditions de responsabilité citoyenne chez les jeunes et leur permettre de développer une relation de confiance avec l'adulte*
- *Promouvoir une démarche de veille sur la tranquillité publique*
- *Soutenir les actions en matière d'accompagnement et d'aide aux victimes*
- *Sensibiliser les agents des services publics, les opérateurs et les habitants aux problématiques spécifiques des quartiers prioritaires et de la jeunesse.*

VI- MODALITE DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le Contrat Urbain de Cohésion sociale est un Contrat dont le rôle est tout autant de favoriser le caractère opérationnel du projet local que de le rendre lisible à chacun des acteurs qui vont pouvoir le faire vivre.

L'organisation et le fonctionnement apparaissent alors déterminants de la volonté affichée de la Maîtrise d'Ouvrage de sortir d'une politique encore trop indexée à la logique du guichet (Contrat de ville) pour s'inscrire dans une démarche plus vertueuse du projet (CUCS).

L'enjeu au niveau de l'organisation est double :

- ✓ Premier axe vertical du schéma de principe : renforcer la « démarche opérationnelle » du projet et par conséquent son efficacité en organisant le rapprochement des fonctions de mise en perspective (sens du projet porté par le Comité de Pilotage) et de mise en œuvre (réalisation de celui-ci par les groupes projets)
- ✓ Deuxième axe horizontal du schéma de principe : construire une « démarche relationnelle » du projet aux fins d'une meilleure efficacité de celui-ci qui soit organisée autour des fonctions de mise en regard (distanciation assurée par les outils d'observation et d'évaluation) et de mise en débat (développement d'une culture commune entre les acteurs sur la base d'échanges, de confrontations et de capitalisation des pratiques).

Au cœur du dispositif, une autre fonction apparaît déterminante pour aider à l'organisation, celle de la mise en lien assurée par un groupe ressource animé par une MOUS. Ainsi, cinq grandes fonctions sont nécessaires pour accompagner la dynamique globale du projet de CUCS.

1.1- LE PILOTAGE

1.1.1 Une fonction politique de « mise en perspective »

Elle est assurée par un Comité de Pilotage, composé des décideurs et financeurs, dont la vocation est politique et stratégique.

Sa mission peut se résumer à quatre rôles essentiels :

- ✓ Un rôle d'impulsion: il propose les grandes orientations du projet et fait valoir ses attentes en terme de résultats,
- ✓ Un rôle de décision : il valide la méthode générale d'accompagnement du projet ainsi que le programme d'actions, et mobilise les moyens nécessaires à sa réalisation, à son suivi et évaluation,
- ✓ Un rôle d'animation politique du projet : Il se place à l'interface des politiques locales et facilite les liens entre les différents dispositifs mis en œuvre sur le territoire afin notamment d'en assurer la cohérence avec le CUCS. Il est bien entendu le principal ambassadeur du projet au sein des différentes institutions de façon à pouvoir ainsi mobiliser au mieux

les politiques de droit commun. Il est le garant des passerelles à établir entre le projet social (Le CUCS) et le projet urbain (Le PRU) à l'échelle de la Géographie prioritaire.

- ✓ Un rôle d'ajustement des orientations. Pour se faire une opinion et ainsi pouvoir au mieux accompagner la dynamique du projet local, il prend appui sur trois sources d'information, en l'occurrence les travaux techniques du «groupe ressource», la démarche d'évaluation animée par le « pôle politique de la ville » et l'instance d'évaluation, les propositions pouvant émerger de la rencontre annuelle des acteurs du projet réunis en séminaire.

Le Comité de pilotage se fait accompagner, dans l'aide à la décision et l'animation technique du projet par le « groupe ressource » qui représente en quelque sorte une émanation technique des institutions représentées en son sein.

Le groupe de pilotage se mobilise au minimum trois fois dans l'année sur la base d'un travail préparatoire réalisé par le groupe ressource :

- Une première fois sur le partage des orientations, la méthode d'accompagnement du projet et la validation du programme d'actions.
- Une deuxième fois sur l'évaluation stratégique du projet en auditionnant d'une part le « groupe ressource » sur sa production évaluative, en auditionnant d'autre part « l'instance d'évaluation » sur le jugement collectif qu'elle sera en mesure de présenter..

- Une troisième fois sur le partage des résultats du projet au cours du séminaire annuel des acteurs, occasion pour lui d'entendre et de s'appuyer sur de nouvelles propositions formulées par les participants.

Le groupe de Pilotage peut aussi se réunir de façon exceptionnelle au regard de certains enjeux stratégiques à la demande du « Groupe ressource » ou de l'un de ses membres.

1.1.2 Une fonction technique de « mise en lien »

Elle est assurée par un Groupe ressource restreint composé du directeur du « pôle politique de la ville » rattaché à la Ville de Saumur et d'une représentation technique légitime des principales institutions concernées (Ville, Etat, Agglomération, CAF, Conseil Général, Bailleurs sociaux...). Sa vocation reste technique.

Sa mission peut se résumer ainsi à six rôles essentiels :

- ✓ Un rôle d'aide à la décision : il a en charge d'accompagner et aider techniquement, par sa réflexion et sa production, le groupe de pilotage dans ses décisions.
- ✓ Un rôle d'interface technique et institutionnel : il a pour mission de faire partager en interne à chacune des institutions concernées, les préoccupations techniques qui traversent le projet de CUCS et par conséquent de mobiliser utilement les services de droit commun.

- ✓ Un rôle d'animation technique du projet avec la mission particulière :
 - d'être un lien technique permanent de la Maîtrise d'ouvrage
 - de préparer le programme d'actions par un échange préalable avec les opérateurs potentiels, de construire le cahier des charges des appels à projets, de recueillir les offres et de les valider techniquement (instruction), de présenter le programme, ses atouts et limites au regard du projet politique afin d'identifier ce qui pourrait faire débat ou non en terme de validation au sein du Comité de pilotage,
 - de structurer, organiser et accompagner les « groupes projet » dans leur fonctionnement et leur réflexion propre, mais aussi de faciliter leurs démarches opérationnelles en optimisant les démarches administratives et la cohérence des appels à projets, afin de faciliter l'inscription des opérateurs dans la dynamique d'ensemble et leur mobilisation plutôt sur la question de l'évaluation que sur les dimensions administratives du projet
 - de préparer et animer le temps d'un échange annuel privilégié entre institutions, services, associations et opérateurs... autour du projet de CUCS dans le cadre d'un séminaire regroupant l'ensemble des acteurs concernés.
 - De tracer le cadre de la mission d'évaluation du CUCS, d'esquisser le profil des participants à l'instance d'évaluation, d'en animer les premières réunions, d'accompagner techniquement les différentes productions qui serviront à porter un jugement partagé sur les politiques mises en œuvre.

- ✓ Un rôle de mobilisation de la ressource : il a en charge de concevoir et structurer le cadre d'une démarche d'observation sociale et territoriale sur le court et moyen terme. Au-delà des outils propres que le CUCS sera en mesure de mettre en œuvre en gestion directe, il est force de proposition pour pouvoir à l'occasion s'entourer d'une expertise externe.
- ✓ Un rôle de garant des problématiques transversales: il est le référent exclusif, à l'échelle du projet global, de l'attention permanente du projet aux problématiques transversales (jeunesse, isolement social, discrimination, implication citoyenne). Cette attention, il la fait valoir tant à l'échelle du groupe de Pilotage qu'à l'échelle des Groupes projet.

Le « groupe ressource » bénéficie de l'appui du « Pôle politique de la ville » qui en constitue son noyau dur du fait de sa mission exclusivement centrée sur l'accompagnement technique du projet.

Le groupe ressource se réunit régulièrement, autant que de besoin, avec un minimum de deux fois par trimestre, sur la base d'un travail préparatoire réalisé par le « Pôle politique de la ville ». Selon les sujets abordés, il se donne toute liberté d'en ouvrir l'accès à d'autres acteurs pour alimenter sa mission technique.

1.1. 3 Une fonction opérationnelle de « mise en œuvre »

Elle est assurée par des « groupes opérationnels » sur chacune des 6 thématiques retenues du CUCS (« Education-parentalité » ; « emploi et développement économique » ; « Citoyenneté » ; « Prévention de la délinquance » ; « Santé » ; « habitat- cadre de vie »). Chacun de ces groupes réunit en son sein des acteurs institutionnels, opérateurs ou associations directement impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il dispose d'un pilote, en charge de préparer techniquement les différents temps de mobilisation et de rencontre de ces groupes, afin de faciliter au mieux le lien technique entre l'approche thématique et l'approche globale et transversale du projet d'ensemble. Le lien avec le groupe ressource est nécessaire. Chaque membre du groupe ressource participera à un groupe projet au moins comme pilote ou non de celui-ci.

Leur mission peut se résumer à trois rôles essentiels :

- ✓ Un rôle de mise en cohérence des actions soutenues dans le cadre du CUCS et d'ajustement d'une stratégie collective à l'échelle thématique. Ainsi, la démarche ne se résumera pas à la seule juxtaposition des actions proposées, mais s'obligera collectivement à penser et tracer les lignes d'une approche cohérente des porteurs de projets sur le thème considéré.
- ✓ Un rôle d'interpellation sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions afin de pouvoir bénéficier d'une écoute et d'un apport collectif, notamment du « groupe ressource ».

- ✓ Un rôle de proposition et de structuration des outils pertinents d'évaluation à l'échelle de chaque thématique concernée qui viendra compléter la lecture que pourrait en avoir le groupe ressource et l'instance d'évaluation.

Les « groupes projets » se réunissent de façon régulière afin d'aider et d'accompagner au mieux la mise en œuvre des actions et de se forger, entre porteurs de projets, une culture thématique commune.

Au-delà d'un apport technique non négligeable sur le registre opérationnel, l'ambition de ces « groupes projet » est aussi de pouvoir au mieux faire se rencontrer l'intérêt particulier des opérateurs à l'intérêt général porté par l'action publique dans le cadre du CUCS sur les thématiques qui sont les leurs.

1.2- LE SUIVI

1.2.1 Une fonction de « mise en regard » du diagnostic et de l'évaluation

Cette fonction de mise en regard est essentielle pour prendre le recul nécessaire et ainsi se donner les outils amont d'un diagnostic de la situation (observation quantitative) et les outils aval d'une possible appréciation des effets et impacts du projet de CUCS (évaluation qualitative).

La démarche d'observation vise la construction d'un premier outil sur l'année 2007 qui aura pour ambition de recueillir quelques indicateurs clés sur chacune des lignes directrices du projet (thématiques et transversales) et ainsi permettra a minima de produire une première photographie objectivée de la situation. Ce travail sera organisé et mis en musique par le groupe ressource et devra les années suivantes ambitionner la construction à l'échelle de la ville puis de l'agglomération d'un outils fiable, partageable et efficient.

La démarche d'évaluation s'organisera autour de trois niveaux de mobilisation:

- ✓ La définition du cadre opérationnel et des résultats attendus (via le groupe ressource et le Comité de Pilotage)
- ✓ La proposition d'un référentiel d'évaluation par le « groupe ressource » qui soit partageable et définisse les attendus d'une participation des acteurs des différents « groupes projet » à l'alimentation d'un recueil pertinent de données exploitables (indicateurs ou autres mesures à mobiliser).
- ✓ La production d'un avis autorisé par une instance autonome d'évaluation qui permette la mise en débat des résultats et la possibilité d'un ajustement ou réorientation du projet local

1.2.2 Une fonction de « mise en débat » et d'échange entre les acteurs

Cette fonction sera assurée par l'organisation d'un événement annuel fédérateur à l'échelle de l'ensemble des acteurs du CUCS (responsables d'institutions ou de services, professionnels de terrain, opérateurs, associations, habitants ou usagers impliqués dans la mise en œuvre du projet). L'organisation d'un séminaire d'une journée permettra ainsi à tous les partenaires locaux de se rencontrer et d'échanger sur les avancées du projet, les résultats en terme d'évaluation, les pratiques en terme de capitalisation.

Cet événement sera organisé dans le but de :

- ✓ Faire partager le sens du projet et ses attendus opérationnels
- ✓ donner à voir les éléments de contexte et une analyse des données d'observation quantitative
- ✓ présenter les actions et tirer les enseignements d'une possible capitalisation des pratiques et interventions dans les différents champs thématiques
- ✓ mettre en débat la mesure des résultats en terme d'évaluation du projet local
- ✓ proposer, sur la base des enseignements tirés de cette rencontre générale des acteurs, une conclusion qui intègre les apports du séminaire, soit en terme de poursuite de l'action, de renforcement des moyens mobilisés, ou encore de réorientation du projet local.

1.3 LA CONSTRUCTION D'UNE DEMARCHE D'EVALUATION STRATEGIQUE

1.3.1 Constat

Le Contrat de Ville s'était principalement mobilisé sur une démarche de bilan demandé aux opérateurs pour apprécier a minima l'impact des actions singulières dont ils étaient les maîtres d'œuvre. Si cette démarche de bilan pouvait ainsi permettre d'apprécier les bienfaits d'une action, elle était généralement insatisfaisante pour mesurer véritablement l'influence ou le rôle joué par celle-ci à l'échelle d'une politique plus globale. A aucun moment, l'action publique au travers du Contrat de ville n'était en mesure de juger véritablement de sa dimension opérationnelle. On restait le plus souvent dans une appréciation très subjective des effets du Contrat de ville au risque de renforcer par là même son manque de lisibilité déjà très présent en amont de l'action.

L'évaluation, à la différence du bilan a d'autres ambitions. Ainsi vouloir évaluer les actions du CUCS afin de permettre aux partenaires de mesurer les effets et impacts des politiques mises en œuvre tant sur le registre de la pertinence (adéquation entre les objectifs et les enjeux identifiés), de la cohérence (rapport entre les objectifs retenus et les moyens mis en œuvre) que de l'efficacité (rapport entre les objectifs affichés et les résultats par l'appréciation de l'amélioration portée aux situations), oblige à de nouvelles exigences. Car l'évaluation a pour objectif d'aider la Maîtrise d'ouvrage

collective (Etat, collectivité territoriale et autres signataires du CUCS) à clarifier sa stratégie, à mesurer son impact, à décider en connaissance de cause de la reconduction à terme du Contrat dans les mêmes conditions ou dans des conditions renouvelées en proposant d'éventuelles réorientations et moyens nouveaux.

La démarche d'évaluation est donc essentielle pour ajuster le projet en toute connaissance de cause. A ce titre, elle est moins un outil de contrôle des opérateurs qu'un outil d'aide à la décision pour la Maîtrise d'ouvrage.

1.3.2 Propositions (groupe ressource/ groupe projet/ instance évaluation)

Le processus d'évaluation du CUCS devra s'amorcer dès l'élaboration du Contrat, par la formalisation d'objectifs opérationnels évaluables sur la base de résultats attendus et la construction d'outils de mesure adaptés et validés par le Comité de Pilotage.

La démarche d'évaluation s'appuiera ainsi sur trois niveaux de contribution :

Le groupe ressource propose le cadre d'évaluation, organise et anime le dispositif :

Le groupe ressource, en lien avec la Maîtrise d'ouvrage du CUCS, prépare le cadre de l'évaluation en formulant les objectifs opérationnels du Contrat

ainsi que les indicateurs et moyens d'analyse nécessaires à produire ou à mobiliser pour permettre à terme la formalisation d'un jugement partagé.

Son rôle sera non seulement de faire valider par le Comité de Pilotage les conditions nécessaires à la production de l'évaluation (nature des indicateurs, moyens à mobiliser, communication à organiser) mais aussi de faire partager aux opérateurs via les groupes projets les ambitions de cette évaluation ainsi que les obligations qui leur incombent pour y arriver.

Sa mission sera également de préciser à l'égard de l'instance d'évaluation les attendus de la Maîtrise d'ouvrage dans le domaine. Ces attendus peuvent être très généraux ou plus spécifiques en fonction de sa composition ou encore de sa capacité de mobilisation.

Plus globalement, le Groupe ressource est chargé d'animer l'ensemble du dispositif d'évaluation, d'en tirer la synthèse, d'en faire partager les résultats, d'en relayer les enseignements.

Les groupes projets apportent leur contribution à la mise en œuvre de l'évaluation

La constitution des groupes projet a deux objectifs majeurs, l'un de pouvoir constituer des lieux d'interpellation de la Maîtrise d'ouvrage sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre collective du projet local, l'autre de pouvoir ainsi contribuer collectivement à la construction d'une démarche d'évaluation partagée. Il conviendra également que les groupes projets recherchent avec chaque service concerné, en lien avec le délégué de l'Etat, les simplifications qui pourraient être mises en œuvre concernant les

procédures et les instances de concertation propres aux dispositifs de droit commun (Atelier Santé Ville, CISPD, Maison de l'Emploi...)

Il est alors demandé aux Groupes projet thématiques :

- ✓ de rendre cohérente l'intervention des opérateurs à l'échelle de chaque thème,
- ✓ de valider les objectifs opérationnels proposés par le groupe ressource
- ✓ d'échanger par conséquent sur les outils d'évaluation les plus pertinents pour y répondre
- ✓ de proposer les moyens nécessaires généraux ou spécifiques à mobiliser pour permettre concrètement de mesurer à terme les résultats des politiques élaborées dans le cadre du CUCS
- ✓ et enfin de partager les responsabilités d'une alimentation collective de ces indicateurs en temps et en heure.

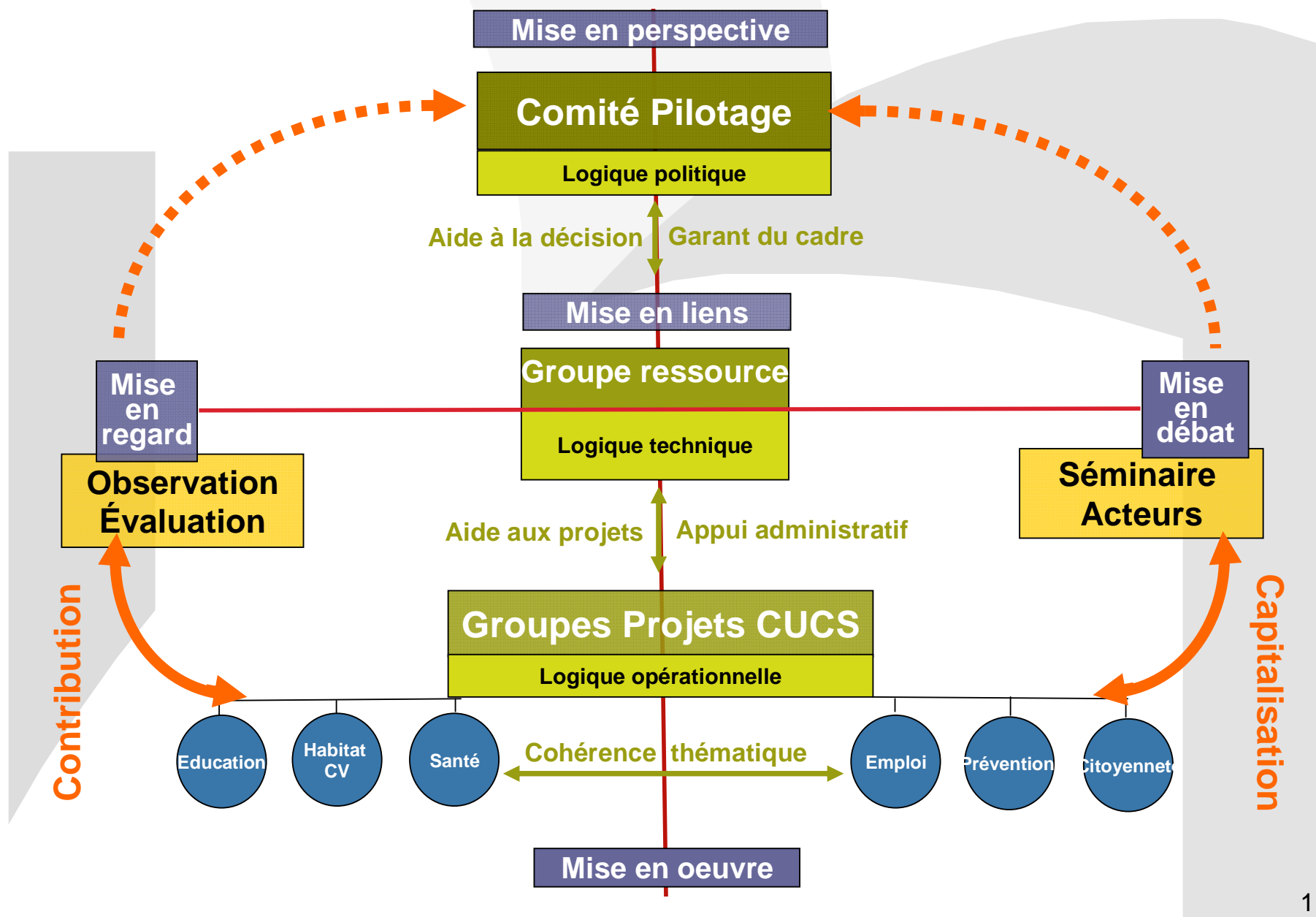
Chaque opérateur contribuera ainsi, par son implication concrète dans l'alimentation des outils de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre (recueil de données quantitatives et/ou qualitatives), au protocole validé par tous, qui répondra ainsi aux attentes conjointes de la Maîtrise d'ouvrage et du groupe lui-même. Le groupe ressource sera en charge de traiter les données recueillies par les opérateurs et d'en produire une synthèse à destination tant du groupe de pilotage que des groupes projets eux-mêmes. Les groupes projet s'engagent par ailleurs à pouvoir être entendus par l'instance d'évaluation sur leur appréciation des effets et impacts de leur implication sur le terrain au regard des politiques qui les concernent.

L'instance d'évaluation se donne les moyens de produire un avis et un jugement autorisé

La création d'une instance d'évaluation indépendante des décideurs et partenaires signataires du CUCS permettra de produire à l'égard des engagements du CUCS un regard extérieur et critique centré sur une démarche d'évaluation qui sache tirer les enseignements de l'action locale pour éclairer autrement la maîtrise d'ouvrage dans sa prise de décision. Cette instance sera composée de personnes qualifiées proposées par les différents signataires du CUCS sur la base d'un argumentaire qui puisse permettre d'en rendre lisible la constitution, le rôle et les objets sur lesquels il lui sera demandé de produire un avis.

Cette instance se donnera tous les moyens qui seront en son pouvoir pour structurer et argumenter un point de vue collectif sur la commande qui lui sera faite par le Comité de Pilotage.

Ce dernier auditionnera l'instance d'évaluation au moins une fois par an sur la base d'un document de synthèse qu'elle lui aura fait parvenir préalablement. Le comité de Pilotage tirera enseignement de son jugement sur les politiques menées et précisera à son égard les inflexions que ce jugement aura permis d'induire dans la gouvernance locale du projet de CUCS.



ANNEXES

Fiches diagnostic par quartiers prioritaires

❖ Le Chemin Vert :

Caractéristiques géographiques

Construit entre 1955-1975, le quartier s'étire en longueur de part et d'autre de la rue du Chemin Vert. Quartier Sud Est de la ville, classé en ZUS il longe la plaine du Thouet, vaste bande verte délimitée par Bagneux et le Boulevard de la Marne qui isole le quartier de la plaine. Seuls deux franchissements en tunnel, sous la voie départementale, sont accessibles aux piétons. Le Chemin vert constitue le plus important quartier d'habitat social de la ville.

Données sociales quantitatives :

4145 habitants dont 35 % de moins de 25 ans

Taux d'habitat social de 35% (le plus fort taux de la ville) avec 1328 logements

Indicateurs sociaux :

19,9% des allocataires de la prestation précarité/ invalidité (formulation à préciser : il s'agit notamment des allocataires RMI ou AAH...) La prestation précarité/ invalidité n'existe pas en tant que telle.

17,9% des allocataires d'une prestation logement

34% des allocataires sont des familles monoparentales

50% des allocataires de la CAF du Chemin Vert ont un revenu légèrement supérieur à 4580 € (50% des allocataires de la CAF de Saumur ont un revenu supérieur à 5335€ par an et 50% des allocataires de la CAF de l'Anjou ont un revenu supérieur à 7620€ par an.)

16,3% des allocataires CAF du chemin vert sont bénéficiaires du RMI contre 11% sur Saumur et 6,14% sur le reste du département

Selon les données de la SLH (Saumur Loire Habitat)

62,1% des locataires sont sans emploi parmi ceux-ci ? 29,9% sont bénéficiaires du RMI (l'addition des chiffres fait peur : parmi les locataires sans emploi n'y a-t-il pas aussi les retraités ?

Les situations de précarité (monoparentalité, précarité d'emploi) prévalent considérablement sur le quartier du chemin Vert.

Le taux de pauvreté de 36% est le plus important des Pays de la Loire

Caractéristiques démographiques :

Ce quartier est éclaté et est marqué par une absence d'unité commune. Marqué d'une identité populaire, on remarque la montée d'un certain individualisme qui entraîne une atomisation des ménages et une anomie sociale. Le quartier est marqué d'une image négative. Quartier vraiment marqué !! (3x)

Equipements publics :

Le quartier est pourvu d'un bon niveau d'équipements :

Un collège + écoles primaires

Une Maison de l'Enfance (CLSH, ludothèque)

Un centre social et culturel

Une poste/ un commissariat de police/ une ANPE/ une antenne de l'AFPA

Une antenne de la circonscription d'action sociale et de l'UDAF

La MAPAD (maison d'accueil sociale de personnes âgées dépendantes)

Une régie de quartier

Un foyer logement

Une association éducative, sportive et culturelle pour les jeunes de 11-18 ans (La SCOPE)
Différents commerces de proximité dont un supermarché
+ AGIS + ASPIRE

Forces

Ce quartier a été soutenu tant par l'intervention du contrat de ville que par des instances participatives, qui ont permis d'améliorer la dynamique locale. Le quartier est animé par des personnes investies depuis longtemps. Les actions mises en œuvre prennent appui pour beaucoup sur l'équipement municipal qu'est le centre social et culturel « Jacques Percereau, outil promoteur d'une démarche de développement social. Les dynamiques de ce quartier, la logique de participation ont une fonction d'impulsion pour le développement du quartier. Les opérateurs de terrain locaux concernés par les questions de parentalité ont une expertise reconnue et une fonction de veille sur le quartier. Les ateliers de l'avenir avaient mis en œuvre une démarche de concertation et de projet avec les habitants que les commissions du Centre Percereau ou les ateliers urbains ont développés dans le cadre de la démarche de développement social. Le REP avec 3 écoles maternelles, élémentaires et le collège développe

une démarche de coordination et de partenariat dont l'effet est positif. De nombreux acteurs interviennent sur le terrain et participent du développement de la vie sociale et locale.

Faiblesses

Les habitants du quartier ont un sentiment d'appartenance et d'identification très marqué à l'égard de leur quartier, et précisément autour de micro territoires ou d'îlots. Cette notion renforce le risque de repli et les situations d'isolement. De plus, la précarité, la concentration de logements sociaux disqualifient et stigmatisent le quartier. Les difficultés sociales des habitants engendrent des sentiments de peur, d'exclusion, de manque de confiance qui peuvent handicaper les potentialités à l'insertion sociale et professionnelle.

Enjeu :

- *Le quartier du Chemin Vert est porteur d'enjeux forts au titre du projet de rénovation urbaine : démolitions/ reconstructions, requalification urbaine, ouverture du quartier, articulation au cœur de la ville. Aussi, la Ville de Saumur s'est engagée à poursuivre une démarche de développement social.*
- *Cette démarche se structure par la mise en place du projet de centre social qui a pour enjeu d'animer le territoire par le biais d'un partenariat local et l'animation de la vie sociale du quartier.*

❖ Le quartier de la croix verte (quartier ZUS)

Caractéristiques géographiques

Situé au nord ouest de la Ville, à proximité de la gare SNCF. Véritable enclave et lieu de réclusion, le quartier, classé en ZUS, est socialement homogène avec une logique d'appartenance manifeste. L'îlot d'habitat social « Clairefond » apparaît comme non intégré et ne bénéficie pas d'une représentation positive.

Données sociales

1238 habitants dont 22,7% ont moins de 25 ans
Taux d'habitat social 1,96% soit 74 logements d'habitat social
Indicateurs sociaux sur les quartiers Croix verte/Millocheau
10,6% en 2004 d'allocataires de prestations de précarité et d'invalidité (4^{ème} taux le plus élevé de la ville) idem chemin vert
12% d'allocataires d'une prestation logement (4^{ème} taux le plus élevé de la ville)
13,7% d'allocataires familles monoparentales dont 59,3% locataires de l'OPHLM)
16,3% de bénéficiaires du RMI dont 39,4% de locataires OPHLM
75,8% des locataires de l'OPHLM sont sans emploi.

Equipements publics :

Une antenne de la circonscription d'action sociale
Un centre de formation (Maison Familiale Rurale)
Une association d'insertion par l'économie (AQUASILVA)

Caractéristiques démographiques et sociales

L'histoire du peuplement de la Croix verte -familles pauvres, gens du voyage, familles d'origine rurale marque profondément ce territoire. La population est en partie composée de tsiganes sédentarisés et d'un nombre important de familles monoparentales avec une dominante matriarcale (mère, fille, grand-mère). Le quartier accueille une population socialement fragile, de jeunes parents et adultes en demande d'assistance. Les habitants ont un emploi saisonnier et les revenus rares et instables sont complétés par des aides sociales (allocations parents isolés, API, RMI)
Les enfants sont souvent confrontés à l'échec scolaire et présentent des troubles de comportements. Peu d'enfants poursuivent leur scolarité au-delà de 16 ans.

Forces

La vie sociale de ce quartier présente des atouts en termes d'attachement et de solidarités.

Depuis 8 ans, le journal local « l'Echo Saumur Nord », produit par l'association Echo Saumur Nord, est diffusé largement et crée du lien entre les habitants. D'autres activités, mises en œuvre par cette même association, ont été réalisées, notamment l'animation d'un groupe théâtre pour adultes et enfants.

Des initiatives des habitants ont été soutenues par FPH (fabrication et participation aux décorations de Noël.) Les diverses implications des habitants contribuent à la vie de quartier. La population d'origine tsigane a su se montrer participative lors des rencontres citoyennes. Le Théâtre Forum mis en place par les services de la Ville et en collaboration avec une association, a dévoilé la capacité participative des habitants et leur intérêt à ces activités.

La vie de quartier trouve ses forces à travers un public participatif, une bonne coordination avec les différents acteurs de terrain, les représentants de quartier, les agents de proximité de l'OPHLM, les assistantes sociales.

Faiblesses

Ce quartier présente des situations sociales lourdes dues à une population vivant en autarcie, repliée sur le quartier. Les intervenants ont eu un sentiment d'impuissance face à la pression du quartier.

Ce constat a conduit à un « retrait » des institutions il y a 3 ans qui ont cependant poursuivi certaines actions et des suivis individuels.

La précarité des habitants contraint l'office HLM dans les stratégies de peuplement de regroupements familiaux. Le vieillissement de la population et la baisse du nombre d'habitants impactent la dynamique sociale et communautaire. Par ailleurs l'enclavement de ce quartier et l'augmentation de la violence entravent l'intervention des travailleurs sociaux sur le quartier. Les institutions sont dans une logique défensive face à une population qui les disqualifie, et expriment des difficultés à organiser des médiations qui permettent de se projeter dans une démarche de socialisation.

Enjeu

L'intégration de ce quartier dans la Ville, programmée dans le cadre du PRU, passe par :

- *un renforcement de son attractivité économique (tertiaire, avec la proximité de la Gare et de l'autoroute)*
 - *par la diversification de son habitat et de ses habitants*
 - *par le redéploiement de services publics*
 - *du développement démographique*
-
- *Dans le cadre du PRU différentes opérations lourdes sont programmées : constructions de petits logements sociaux, résidentialisation de logements, et réhabilitation d'une ancienne école en un équipement de promotion et de soutien à la vie associative et de développement social de proximité.*
 - *Cet équipement, dont la livraison à la fin du premier trimestre 2008, contribuera à amener d'autres publics dans le quartier tout en répondant aux besoins des habitants du quartier. Au niveau de la démarche de développement social, la Ville va mobiliser en 2007 des moyens humains - recrutement d'un agent de développement social, pour anticiper l'ouverture de cet équipement.*
 - *Par ailleurs, la reprise et la poursuite de l'intervention des différents acteurs institutionnels et associatifs, notamment la démarche partenariale animée par le Conseil général concernant la prévention spécialisée, est indispensable et complémentaire à la restructuration du quartier.*

Caractéristiques géographiques

Ce quartier se trouve sur les hauteurs, au sud est de la Ville.

Quartier voisin du Chemin Vert, il bénéficie dans le cadre du PRU d'une dérogation accordée par le Ministère déléguée au logement et à la Ville. Il fait l'objet d'opérations isolées au titre des quartiers prioritaires d'initiative locale (résidentialisation, réhabilitations)

Les différents secteurs qui le composent (Violettes, Moulins, Clos Coutard et Grolleau) sont clairement identifiés par une situation géographique particulière sur le plateau, dont une grande place marque le centre.

Sa localisation offre des perspectives privilégiées sur le fleuve et situé à proximité du château. Un grand nombre d'espaces verts bordent le quartier, des espaces boisés à flanc de coteau, le jardin des plantes et d'un espace sportif.

Caractéristiques démographiques et sociales

Environ 4000 habitants vivent sur le quartier. Une population vieillissante qui a les moyens d'une certaine mobilité cohabite avec une population aux revenus faibles et « dépendante ».

Ce quartier est le deuxième parc de logements sociaux de la Ville, avec 906 logements.

Deuxième quartier aux taux de prestations sociales plus élevés

Certaines zones sont très précaires

Données quantitatives

4121 habitants dont 28% de 6/25 ans dont 1846 habitants SLH

19,7% des allocataires CAF sont des familles monoparentales dont 41,1% de locataires de la SLH

15,7% des allocataires CAF ont une prestation d'invalidité (2^{ème} taux le plus élevé de la Ville)

59,4% des locataires de l'OPHLM sont des couples avec enfants ou isolés

64% des locataires SLH sont sans emploi. (l'addition avec le montant ci après fait peur : parmi les locataires sans emploi n'y a-t-il pas aussi les retraités ?)

18,3% des locataires SLH sont bénéficiaires du RMI

Equipements publics

On observe un déficit en équipement public de proximité

Un lycée technique

Un collège / Une école

Une antenne de la SCOPE

Une antenne de la circonscription d'action sociale

Faiblesses

Suite au relogement du PRU, la venue des quelques familles aux modes vie moins stables et à revenus très modestes est interprétée comme une déqualification du quartier. La cohabitation de familles d'habitat résidentiel et les familles d'habitat social pose alors des problèmes de mésentente d'ordre culturel et social.

La proportion d'enfants à charge est plus importante dans les Hauts Quartiers (41,1%) que sur le reste de la Ville. Le manque de structure d'accueil pour enfant soulève la question de la problématique enfance/jeunesse sur le quartier, en dépit de l'intervention d'un opérateur en direction des 11/18 ans (SCOPE).

Les locaux de proximité sur le quartier se limitent à la seule salle utilisée par l'association de quartier et qui ne permet pas un accueil dans des conditions satisfaisantes. Il y a aussi un local loué par la Ville à SLH « espace rencontre ». Globalement, les habitants ont le sentiment que l'action publique est peu investie sur le quartier.

Le quartier compte un nombre de jeunes couples en difficultés et de mères seules un peu repliées sur leurs appartements.

Les acteurs sociaux déplorent la discontinuité des interventions en direction des familles.

L'offre de loisirs est relativement insuffisante en direction des enfants jeunes et le tissu associatif reste limité à l'association Oasis pour l'accompagnement scolaire, le Secours catholique avec des permanences alimentaires, la SCOPE, l'association des familles des Hauts Quartiers et l'ASEA.

Les problèmes causés par des phénomènes de délinquance sur le quartier aux abords du lycée technique ont fragilisé le quartier et contribué à un climat tendu entre les habitants.

Forces

Territoire joue un rôle d'intégration et d'évolutions dans les trajectoires résidentielles. La mixité sociale des Hauts Quartiers est un atout pour mettre en œuvre la démarche de développement social sur le quartier.

Les associations comme l'association des familles des Hauts quartiers ont la volonté de promouvoir des activités conviviales qui dynamisent des sociabilités sur le quartier. Il jouit d'une mixité qui permet une certaine communication entre les différents groupes : résidents et locataires. La commission pour la mise en place de l'opération Cinéville qui a lieu sur le quartier commence à amorcer une logique de « vivre ensemble » avec les habitants résidentiels et les locataires du bailleur social.

L'association des Hauts Quartiers par sa connaissance ancienne du quartier a contribué largement à créer du lien. Ses adhérents représentent une « veille » sur le quartier, se nommant eux même « les veilleurs ».

Les institutions (Conseil général/CAF) ont dernièrement déployés leur intervention sur ce quartier dans le champ de la petite enfance (PMI notamment) et de la parentalité, près de la place centrale, rue J Alain

Enjeu

- *La Ville de Saumur souhaite mener sur ce quartier une démarche de développement sociale cohérente et articulée a celle mise en œuvre sur le quartier du Chemin Vert.*
- *Ce quartier est identifié comme un quartier à réinvestir par les institutions afin de répondre à la faiblesse de l'intervention publique exprimée par les habitants.*
- *Une politique à la fois urbaine et sociale est à mettre en œuvre pour promouvoir la mixité sociale entre les deux populations de ce quartier.*

- *Le projet d'équipement de quartier s'inscrit dans cette démarche pour impulser du « vivre ensemble » par un pôle de centralité, pour promouvoir les relations sociales, culturelles et familiales, tout en répondant aux besoins des populations les plus en difficultés.*
- *La problématique enfance-jeunesse et l'enjeu d'y apporter des réponses complémentaires en termes scolaires de loisirs et de prévention*
- *Le projet d'un équipement de proximité intégré dans un programme d'aménagement global de la place Jehan Alain répond à un besoin clairement identifié d'un lieu de rencontres, d'échanges et de solidarité pour les habitants du quartier favoriser la cohésion et l'animation sociale de ce territoire.*
- *Quartier dont les besoins en termes d'aménagement urbain et de services sont notoires d'où un projet social à définir autour de la question de la parentalité et de la politique socio-éducative en direction de 12-18 ans*

Caractéristiques géographiques

Ce quartier, classé en catégorie 3 dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, se trouve sur une île, traversé par un axe central qui conduit du nord de la ville, proche de la Croix Verte, vers le centre ville.

Situé sur les bords de Loire, il se présente comme une enclave entre les deux bras de Loire.

Aux apparences calmes par sa situation aux abords du fleuve, ce quartier concentre sur la rive gauche des logements d'habitat social (construit entre 1959/1968 et de l'autre côté des maisons individuelles).

La base nautique et la « plage » donnent une image « balnéaire » à ce quartier qui est largement fréquenté par les habitants de la Ville l'été.

Equipements publics

Ce quartier se caractérise par une bonne mixité fonctionnelle. Il bénéficie de nombreux commerces (boulangerie, épicerie, magasins divers), services (agences d'assurances, EDF, école) qui bordent le boulevard central ; axe central qui relie la Ville centre aux autres quartiers.

Données sociales quantitatives

Plus de 1000 habitants vivent sur le quartier de Millocheau, dont 669 vivent dans le parc HLM très vieillissant.

328 logements à loyers très bas et de petite surface composent le parc d'habitat social sur le quartier (soit 8,14% du parc social de la ville)

Selon les statistiques de l'OPHLM :

43,5% des locataires vivent seuls

46,2% sont des familles monoparentales

66,9% ont entre 25-64 ans

1% a moins de 25 ans

67,5% n'ont pas emploi (voir remarques précédentes identiques)

13,9% sont bénéficiaires RMI

Faiblesses du territoire

Suite aux opérations de rénovation urbaine sur le chemin vert et à la fermeture de l'école Jean Rostand, un transfert de précarité est observé. Les 12 relogements sur le quartier sont des familles issus du quartier du chemin vert, et qui semblent renforcer les situations de précarité. Ce quartier concentre des familles à ressources faibles, vivant seules. Il n'existe aucun lieu de rencontre sur le quartier, ce qui conforte les situations d'isolement dans lesquelles les personnes en souffrance peuvent s'enfermer. Des problèmes d'alcoolisme et de conflits de voisinage, d'actes de délinquance (agressions, dégradations) sont constatés.

Les opérations de relogement SLH soulignent la fragilité des dynamiques collectives à l'œuvre sur ce territoire.

Le parc est vieillissant et doit connaître un projet de réhabilitation ou de résidentialisation dans cinq ans.

Des éléments tendent à montrer que ce territoire se précarise et se fragilise.

Forces

Ce quartier commence à se mobiliser autour d'actions comme les immeubles en fêtes, le concours de pêche. Un début de vie participative s'amorce sur le quartier. Il y est également projeté de développer des actions participatives (expression ; lien social ; régulation) à partir de l'outil « théâtre forum ».

La base sportive et nautique qui accueille un nombre important de personnes durant l'été, contribue à l'attractivité de ce quartier et l'ouvre sur le reste de la Ville. Des associations comme Habitat Solidarité / Foyer des 4 saisons soutiennent et accompagnent les personnes en situation de précarité sociale et économique du quartier, à partir notamment de l'accompagnement au logement.

Enjeu

Des interventions sont à mener dans le cadre d'une démarche de développement social, pour répondre aux besoins particuliers des habitants en difficulté mais également enclencher des dynamiques collectives entre tous. Les opérateurs du CUCS vont y être sensibilisés.

La mise en œuvre d'une démarche de diagnostic partagé permettra d'affiner la connaissance de ce quartier, nouvellement inclus dans la géographie prioritaire.

Engagements de partenaires

Pour l'année 2007,

- *L'état s'engage à apporter une dotation pour les crédits de fonctionnement contractualisés d'un montant de 362 122€ pour le contrat urbain de cohésion sociale de Saumur.*
- *Le Conseil Général s'engage à apporter une dotation spécifique, en attente de détermination de la dotation, pour des actions relevant de son champ de compétences propres d'action sociale.*
- *La Ville engage après délibération au Conseil municipal, une dotation financière de 260 000€*
- *La Caisse d'Allocations familiales, selon l'éligibilité des actions au dispositif engage des fonds nationaux et des fonds propres (subventions aux associations ; secours collectifs)*

Signataires de la Convention pour la période 2007-2009, reconductible.

Le Maire de la Ville de Saumur

Président de l'Agglomération Saumur Loire développement

Conseiller Général

Jena Michel MARCHAND

Le Préfet du Maine et Loire

Jean Claude VACHER

Président du Conseil Général

Christophe BECHU

La Directrice de la Caisse d'allocations familiales de l'Anjou

Elizabeth DUBECQ-PRINCETEAU

Le délégué Régional

*de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale
et Urbaine et de l'Egalité des Chances (ACSE)*

Jean Pierre TRONCHE

Pour le président de l'Office HLM

Saumur Loire Habitat

M Bouyneau

Pour le Président de la SIEMS

M Dupeyron

Fait à Saumur, le

La présente convention pourra être révisée pour réviser les dotations de chacun (possibilité d'un avenant)

